A Conserver

LE GUIDE DU COLON

DANS

L'OUEST

DU

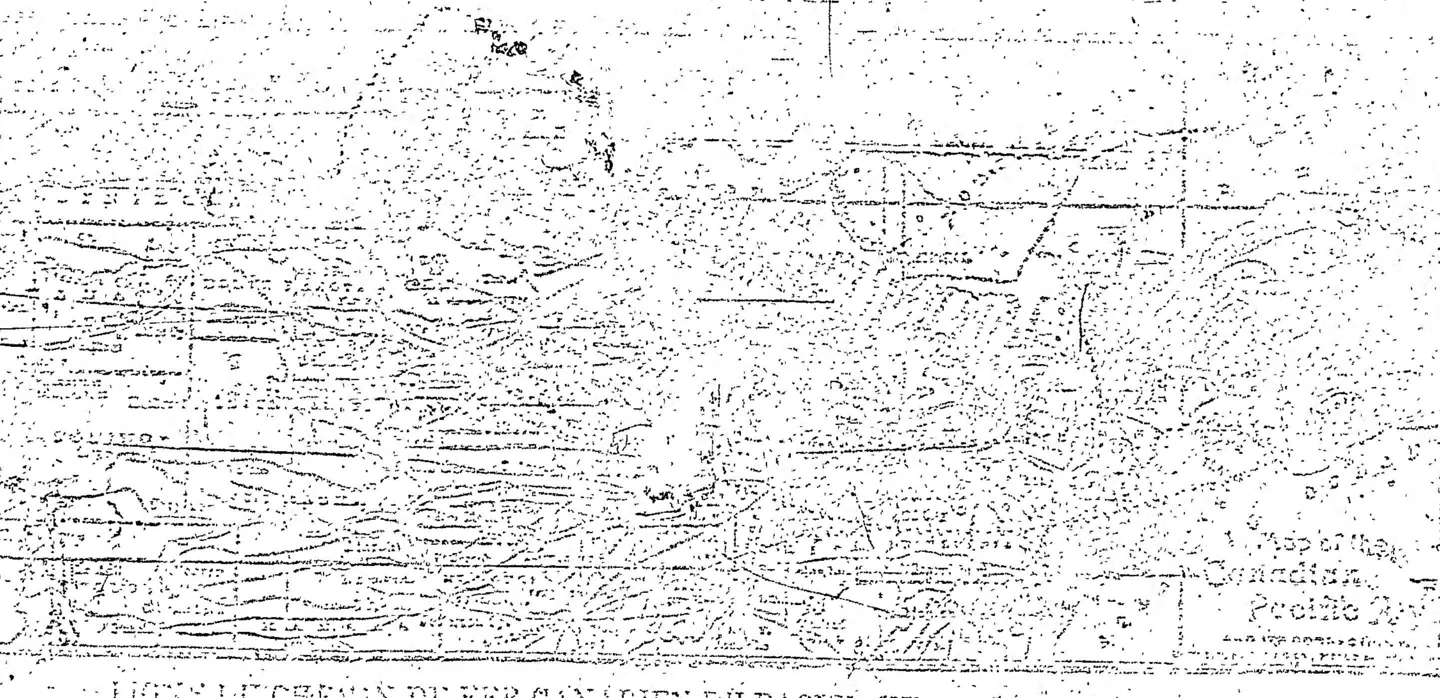
CANADA

Manitoba

Assiniboia

Alberta

Saskatchewan



LIGNE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

[illegible] Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a été organisée en 1881 et en retour d'une subvention [illegible] par le gouver[illegible] [illegible] en 10 ans un chemin de fer qui traverserait le Canada de l'Est à l'Ouest [illegible] [illegible] Vancouver sur une longueur de 2975 milles ou 4 [illegible] kilomètres. Dès la fin de la [illegible] traversait les monta[illegible] [illegible] 1885, le dernier rail de cette immense ligne était posé ; au lieu de 10 ans il n'[illegible] avait fallu que 5 à la Cie pour [illegible]

[illegible] ferrée a donné un immense développement aux ressources de l'Ouest du Canada et a permis d'ouvrir [illegible] que le gouvernement donne gratuitement aux émigrants par lots de 64 hectares. La Cie pos[illegible] [illegible] et ses lignes secondaires plus de 6,000 milles soit [illegible] kilomètres de voie ferrée en exploitation, elle [illegible] [illegible] deux fois par mois entre Vancouver, la Chine et le Japon.

[illegible] Sir W. C. VAN HORNE. Les principaux agents de la Cie sont : D. McNICOLL, agent général des passagers ; M. [illegible] agent de passagers à Winnipeg ; N. F. EGG, agent des passagers pour le district, 266 rue St-Jacques ; L. O. [illegible] St-Jacques et George OLDS, gérant général du trafic, auxquels on peut s'adresser pour renseignements.

FERMES GRATUITES EN CANADA.

Le gouvernement du Canada donne gratuitement à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants, 160 acres de bonne terre à blé soit

64 HECTARES DE TERRE POUR RIEN

C'est ce qu'on appelle un lot gratuit ou *homestead*, (prononcez homested).

L'INSCRIPTION.

La demande, ou inscription, peut être faite personnellement au bureau local des terres où est situé le lot gratuit que l'on veut prendre, ou bien, si on le préfère, on peut en s'adressant au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire des terres fédérales, à Winnipeg, obtenir l'autorisation de faire faire son inscription par l'entremise d'une personne résidant dans le voisinage du bureau des terres.

OBLIGATIONS A REMPLIR.

D'après la loi les obligations à l'égard des établissements gratuits peuvent être remplies suivant l'une ou l'autre des trois méthodes suivantes, savoir :

1o. Trois ans de culture et de résidence, période durant laquelle le colon ne peut être absent plus de six mois dans aucune des trois années sans forfaire à son inscription. Il devra cultiver une étendue raisonnable en raison de la difficulté qu'il trouvera à cultiver sur son lot. Si le colon prend son lot après le premier Septembre, la résidence sur le lot, ne sera obligatoire qu'à partir du premier Juin suivant.

2o. Résidence de six mois par année pendant trois ans dans un rayon de deux milles de son établissement; construire sur le terrain une maison habitable dans laquelle il aura résidé pendant les trois mois précédant immédiatement sa demande pour obtention de lettres-patentes. Dans la première année à compter de la date de l'inscription, dix acres devront être labourés et prêts à semer; quinze acres additionnels dans la deuxième année et quinze autres acres durant la troisième année; dix acres devront être ensemencés la deuxième année et vingt-cinq la troisième année.

3o. Le colon peut résider n'importe où pendant les deux premières années. Dans la première année, il doit labourer et préparer pour la semence cinq acres de terrain ; dans la deuxième année ensemencer ces cinq acres, labourer et préparer pour la semence dix autres acres et bâtir une maison habitable avant l'expiration de la deuxième année. L'inscription est forfaite s'il ne commence pas à résider à l'expiration des deux années suivant la date de l'inscription. A partir de la troisième année, le colon devra résider dans sa maison et y avoir demeuré et cultivé son homestead au moins trois mois avant la date de sa demande pour sa patente.

LA DEMANDE DE LETTRES-PATENTES

Ou titre de propriété parfait peut être faite en s'adressant à l'agent local ou aux inspecteurs d'établissements gratuits (homestead).

Avant de demander ses lettres-patentes, le colon doit donner avis par écrit six mois d'avance au Commissaire des Terres fédérales à Winnipeg, Manitoba.

BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

Les colons qui ont du bois sur leur homestead peuvent s'en servir pour leur chauffage ou leurs constructions, mais ils ne peuvent en vendre avant d'avoir leurs titres de propriétés à moins d'avoir obtenu un permis du coût de 25 cents (1 fr. 25) et de payer à l'agent du gouvernement un droit de 25 cents par corde de bois de chauffage.

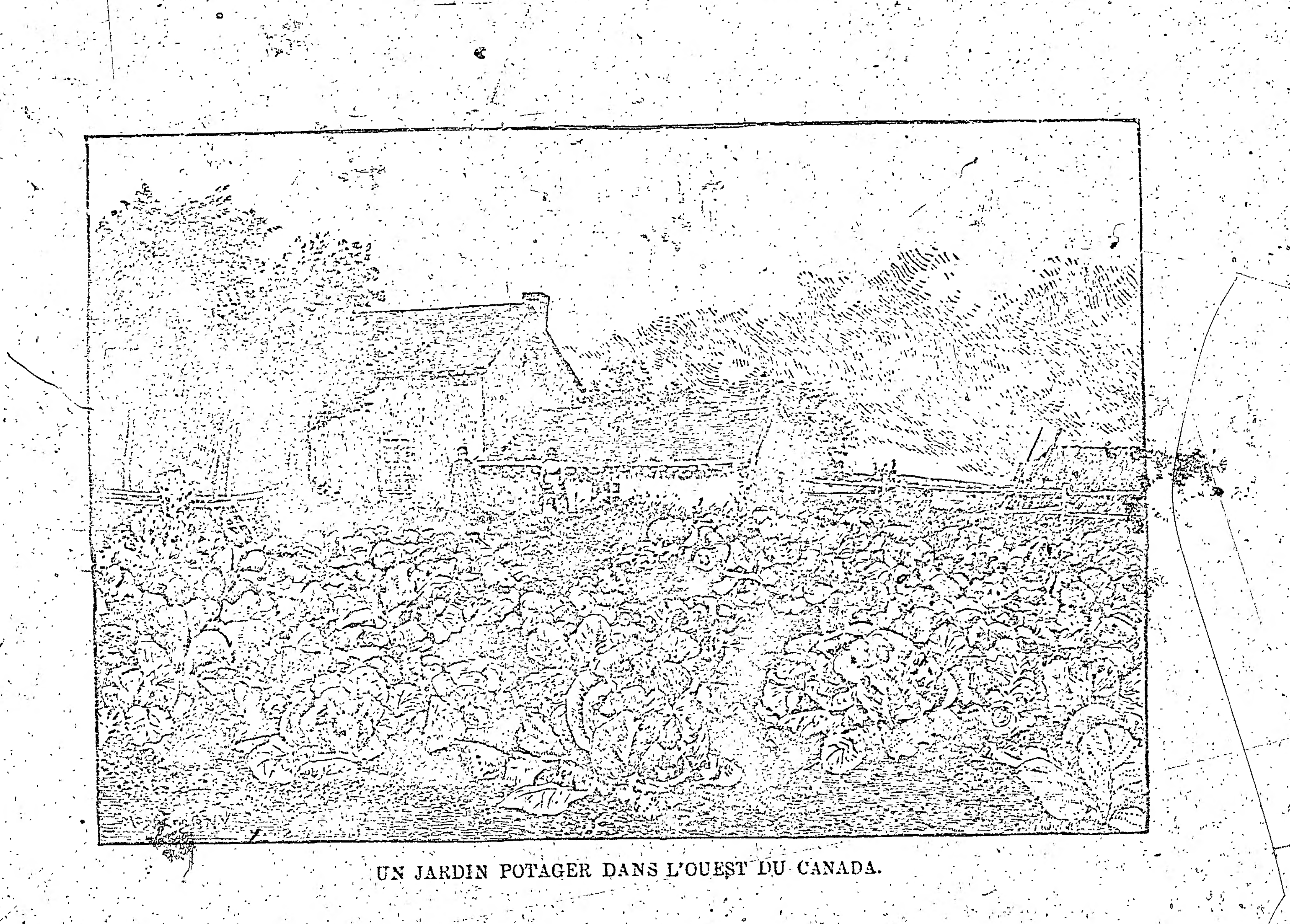
Les colons qui n'ont pas de bois sur leurs lots gratuits doivent se procurer près de l'agent du gouvernement un permis du coût de 25 cents qui leur donne le droit de couper gratuitement sur les terres du gouvernement pour leur usage, 1800 pieds linéaires de billots pour construction n'ayant pas plus de 12 pouces au petit bout, 400 perches à toiture, 2,500 perches de tremble pour clôture et 30 cordes de bois sec.

LE GUIDE DU COLON

DANS LE

GRAND OUEST DU CANADA

SOMMAIRE.



UN JARDIN POTAGER DANS L'OUEST DU CANADA.

LE GRAND OUEST DU CANADA

MANITOBA, ASSINIBOIA, ALBERTA, SASKATCHEWAN

Pourquoi émigrer en Canada ?
Qui doit émigrer ?

Ce qu'il faut avant tout au Canada, pays agricole, ce sont des cultivateurs ; ceux-là surtout sont assurés du succès.

Le simple paysan ne possédant que quelques centaines de francs, le petit propriétaire avec un peu de capital trouvera dans l'Ouest du Canada, des avantages incomparables ;

Une terre d'une richesse prodigieuse que le gouvernement donne gratuitement par lots de 64 hectares (160 acres) ;

Un pays sain, exempt de fièvres, sans reptiles ni animaux dangereux ;

Un gouvernement libre, issu du suffrage populaire, garantissant à tous une sécurité absolue ;

Un pays prospère, doté de bonnes lois, avec ses écoles, ses églises, ses institutions, son commerce et ses industries ; une véritable terre promise enfin, où la fortune et l'aisance attendent l'homme laborieux.

Pourquoi demeurer dans la vieille Europe surchargée d'impôts et de population ; pourquoi rester dans les anciennes provinces où la terre est hors de prix et où un père de famille ne peut établir ses enfants autour de lui ; pourquoi végéter sur de petits morceaux de terre qui suffisent à peine à nourrir misérablement ceux qui les cultivent ; pourquoi rester plus longtemps à travailler sur des fermes qui ne vous appartiendront jamais, lorsqu'il vous suffit de venir en Canada pour devenir propriétaire et obtenir

POUR RIEN 64 HECTARES (160 ACRES)

d'une terre vierge, sans pareille, produisant, sans engrais, de 25 à 40 hectolitres de blé à l'hectare, (30 à 45 minots à l'acre).

Le cultivateur trouvera dans l'Ouest du Canada, un lot de ferme gratuit, qu'avec son travail il fera fructifier ; plus il aura d'enfants, mieux il réussira, car il pourra se passer de main-d'œuvre étrangère ;

Le capitaliste pourra placer ses capitaux en toute sécurité à de bons intérêts, ou se livrer à l'élevage des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons sur les belles prairies du Canada, opérations des plus lucratives ;

Les jeunes filles, connaissant bien les travaux du ménage, trouveront aisément à se placer, dès leur arrivée en Canada, à des gages assez

élevés, car les bonnes servantes sont très recherchées. Les filles sont rares dans l'Ouest du Canada, où les hommes sont en majorité ; elle se marient vite, non pas pour leur dot, on ne leur en demande pas, mais pour leurs qualités qui valent bien un capital.

Les avocats, commis, écrivains, littérateurs, professeurs, employés de commerce et de bureau, les gérants de propriété, chefs de culture, contre-maîtres, surveillants, comptables, teneurs de livres, garde-chasses, cochers, les gens sans métier, n'ont pas besoin de venir en Canada, ils n'ont aucune chance de succès ; de bons bras valent souvent mieux pour vivre que l'instruction. Les viveurs, les fils de famille plus ou moins ruinés à la recherche de positions lucratives et de places de directeurs qui les fassent vivre à rien faire, les ivrognes, les paresseux peuvent rester chez eux, ils ne réussiront pas ; les bons à rien dans leur patrie, ne deviendront pas meilleurs en Canada, ils trouveront le pays mauvais, tandis que ce sont eux qui ne valent rien. Les alouettes ne tombent pas plus rôties en Canada qu'ailleurs ; comme partout, il faut travailler, mais en Canada avec le même travail qu'en Europe, on obtient des salaires plus élevés et on a la chance de devenir propriétaire, ce qui, pour le pauvre, est presque impossible en Europe.

Quant aux ouvriers de bons métiers, menuisiers, charpentiers, forgerons, maçons, ils sont moins demandés, mais il y a aussi place pour eux, s'ils ont un peu d'argent pour attendre l'ouvrage, qu'ils ne sont pas toujours assurés d'avoir en arrivant, et ils devront modifier leurs modes de travail, adopter les outils, usages et costumes du pays, s'ils veulent obtenir les mêmes salaires que les ouvriers canadiens. Bien des émigrants d'Europe devront aussi abandonner leurs prétentions souvent ridicules de supériorité et ne pas se figurer qu'ils viennent en Amérique apporter la lumière et qu'on ne peut se passer d'eux ; c'est le contraire qui est vrai.

Le Canada est à la tête du progrès ; partout dans ses usines et ses fermes, vous trouvez les outils les plus parfaits, les machines les plus nouvelles, les instruments d'agriculture les plus perfectionnés ; l'Europe a plus à apprendre chez nous que nous n'avons à apprendre d'elle.

Le fermier jouit ici d'une aisance inconnue en Europe, il ne se prive de rien, il jouit de la vie. Depuis 19 ans, nous n'avons jamais vu un paysan français ou belge, sobre, économe, travailleur, comme il y en a tant par là, ne pas réussir en Canada. A ceux-là, s'ils veulent bien écouter les conseils qu'on leur donne dans leur intérêt, nous garantissons le succès quand ils viennent avec seulement 1,000 francs ($200). Nous en avons tant vu réussir, qui n'avaient que peu et pour ainsi dire pas d'argent, que nous ne pouvons douter de la réussite de ceux qui ont quelques ressources. Quant aux ouvriers de ferme qui travaillent en France et en Belgique à des salaires dérisoires, qu'ils viennent en Canada, dès leur arrivée, ils sont assurés d'être placés avec un salaire raisonnable et dans peu de temps, ils posséderont une ferme à eux.

Pour les cultivateurs, le Canada est un des plus beaux pays du monde ; la lecture de cette brochure vous le prouvera par des faits, en attendant que vous puissiez venir vous en convaincre par vous-même. Ce n'est d'ailleurs qu'en disant simplement la vérité, sans jamais avoir recours aux mensonges et aux exagérations, que nous désirons attirer l'attention des émigrants sur les nombreux avantages qu'ils rencontreront en Canada. C'est en agissant franchement et honnêtement avec tous, que nous espérons faire une œuvre durable et mériter la reconnaissance de tous ceux qui, venus en Canada d'après nos conseils, nous devront l'aisance et le bonheur. Ce sera notre récompense, nous n'en demandons pas d'autre.

PUISSANCE DU CANADA

INFORMATIONS POUR LES ÉMIGRANTS.

LE CANADA est une ancienne colonie française, située au nord des Etats-Unis dans l'Amérique du Nord. Il est grand comme 16 fois la France et renferme près de DEUX MILLIONS d'habitants PARLANT FRANÇAIS à part ceux de langue anglaise.

LE CANADA formé en confédération depuis 1867, est divisé en sept provinces dont la capitale est OTTAWA. Les principales villes et celles qui ont le plus d'avenir sont : *Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Prince Albert, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria.*

LE CLIMAT est chaud en été, froid en hiver mais d'une salubrité incontestable ; il n'y a jamais de fièvres ni d'épidémies ; on y RECOLTE tous les grains, les fruits et les légumes de l'Europe centrale ; on y trouve tous les animaux domestiques.

Il n'y a PAS D'ARMEE, PAS DE SERVICE MILITAIRE, PAS D'IMPOTS du gouvernement sur les propriétés ; ce sont les communes qui votent elles-mêmes leurs impositions.

Il y a partout des CHEMINS DE FER, des routes, des canaux, des églises, des écoles, des bureaux de poste et de télégraphe.

LES LIBERTES politiques et religieuses sont complètes.

LE CANADA est le pays le plus avantageux pour les émigrants FRANÇAIS, BELGES et SUISSES, parce qu'en y entendant parler français ils pourront toujours se croire dans leur patrie.

LE GRAND OUEST DU CANADA.

MANITOBA, ALBERTA, SASKATCHEWAN.

La province du MANITOBA, capitale WINNIPEG, ville de 30,000 habitants, est une des sept provinces qui forment la PUISSANCE DU CANADA. Elle est située au centre de l'Amérique du Nord, à égale distance, entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, et a une superficie de 116,21 milles carrés ou 29,933,418 hectares.

L'ouverture du chemin de fer canadien du Pacifique, en 1882, a contribué beaucoup au développement de cette province. En 1871, on y comptait 19,000 habitants ; en 1881, 65,954, en 1886, 108,640 et en 1891, 154,442. Il ne se récoltait pas de blé en 1871, mais en 1887, il s'en est récolté 14 millions de minots (5,000,900 hectolitres), 20 millions en 1890, et près de 30 millions en 1891 et 1892.

Le climat du Manitoba et de tout le Grand Ouest du Canada, est un des plus sains de l'univers ; il est chaud en été et froid en hiver ; la température moyenne de l'été y est de 19 degrés centigrades (65 à 67° Fahrenheit) ; l'hiver qui commence à la fin de novembre et finit en mars, dure moins longtemps que celui des provinces de l'Est ; il y tombe aussi moins de neige. Un air vif et pur, jamais humide, souffle constamment sur les prairies où le soleil brille, d'un vif éclat, plus souvent que partout ailleurs.

Les provinces du Nord-Ouest du Canada, MANITOBA, ALBERTA, capitale Calgary ; Assiniboia, capitale Régina ; Saskatchewan, capitale Prince Albert ; Athabaska, capitale Dunvegan ; forment ce qu'on appelle communément LE GRAND OUEST DU CANADA. C'est la partie la

plus avantageuse pour le colon d'Europe. Cet immense territoire qui renferme plus de 10) millions d'hectares de terre arable est composé en grande partie de prairies naturelles qui, une fois mises en culture, produisent, sans engrais, des récoltes de blé extraordinaires.

Ces terres si fertiles, sont cependant en friche pour la plus grande partie, faute d'habitants; aussi est-ce dans le but de peupler le pays, que le gouvernement donne

POUR RIEN 64 HECTARES DE BONNE TERRE

formant 160 acres du Canada à tout homme âgé de plus de 18 ans ou aux veuves ayant des enfants.

Il faut peu d'argent pour s'établir dans ces provinces du Canada; en y arrivant en mars ou avril, on peut labourer, semer et récolter, dès la première année, du blé, du lin, de l'orge, de l'avoine et des légumes.

LES PRAIRIES DU CANADA.

LEUR FERTILITÉ.

Les grandes prairies de l'ouest du Canada qui s'étendent depuis Winnipeg jusqu'aux Montagnes Rocheuses, renferment plus de 250 millions d'acres (cent millions d'hectares) de bonne terre arable. Il y en a de deux sortes, la prairie haute propre à la culture du blé et la prairie basse où le foin atteint de grandes proportions, bonne surtout pour l'élevage. C'est dans ce territoire magnifique, sans égal au monde, que viennent, chaque année, chercher l'aisance et le bonheur, des milliers de cultivateurs d'Europe. C'est là que se trouve le futur grenier d'abondance qui doit fournir à l'Europe la plus grande partie du blé qui lui manque.

Figurez-vous les grandes plaines de la Beauce, en France, couvertes de hautes herbes, entrecoupées çà et là, de rivières et de bouquets de bois, se déroulant sur une étendue de plusieurs milliers de lieues, et vous aurez une faible idée de ce que sont les prairies canadiennes.

Un sol noir comme de l'encre, d'une richesse extraordinaire, deux pieds d'humus, de terreau, de fumier pourri, reposant sur un fonds d'argile marneuse, telle est la composition de cette terre merveilleuse.

La profondeur de cette couche de terre noire d'alluvion, varie de un à quatre pieds; en quelques endroits, on a même trouvé qu'elle atteignait douze et quatorze pieds (3 mètres 60 à 4 mètres), et des analyses chimiques ont établi que la terre des prairies est une des plus riches du monde et la plus propice à la culture du blé.

Cette grande richesse s'explique facilement par le fait que les excréments des oiseaux et des animaux, les cendres provenant des incendies des herbes sèches et la décomposition des végétaux se sont accumulés depuis des siècles et ont été recueillis sur un sol imperméable à base d'argile, ancien lit d'une mer. Aucune partie du Canada ou de la France, à l'exception de quelques terrains d'alluvion, ne peut donner une idée de la valeur et de la qualité de cette terre.

Pendant 30 ans, on a vu des cultivateurs semer du blé à la même place et pendant ce temps, la récolte a toujours été la même, variant entre 15 et 40 minots à l'acre (15 à 35 hectolitres à l'hectare). Jamais on n'emploie de fumier, quelques cultivateurs prétendent même qu'il est nuisible. C'est sur ce territoire incomparable que le gouvernement du Canada invite à s'établir les colons d'Europe, et ceux des anciennes provinces en les engageant à venir prendre leur part de ce riche patrimoine et en leur offrant gratuitement 64 hectares de bonne terre (160 acres).

L'EAU ET LE BOIS.

On trouve l'eau partout à des profondeurs variant de 20 à 100 pieds (6 à 30 mètres) et souvent moins. Il y a moins de sources, de rivières, et de ruisseaux, il est vrai, que dans la province de Québec, mais il suffit de creuser des puits pour se procurer de l'eau potable en abondance. Le colon creuse lui-même son puits habituellement, soit à la main, comme en France, ou bien en enfonçant dans la terre des tubes en fer jusqu'à ce qu'il atteigne une veine d'eau. On l'aspire alors au moyen d'une pompe.

Quelques municipalités intelligentes possèdent des machines spéciales avec lesquelles elles font creuser presque pour rien des puits artésiens aux colons qui le demandent; dans ce cas le fermier nourrit le conducteur de la machine qui est payé par la municipalité, fournit le cheval pour tourner la tarière en forme de tire-bouchon qui creuse le puits et le tuyau en bois que l'on pose à l'intérieur pour empêcher l'éboulement de la terre, toutes dépenses que l'on peut évaluer à $8 (40 frs.) dont la moitié pour le tuyau pour un puits de 50 pieds (15 mètres). Ces puits ont généralement une largeur de 16 pouces (40 centimètres), ils ne tarissent jamais lorsqu'ils ont une profondeur suffisante, ordinairement de 50 à 100 pieds. (15 à 30 mètres).

Quant au bois de construction et de chauffage, presque tous les bords des rivières et des cours d'eau en sont garnis; dans le sud et le nord on en trouve en quantité, ainsi qu'auprès des Montagnes Rocheuses. Et il ne faut pas oublier que la grande forêt qui commence au lac Supérieur s'étend jusqu'à une quinzaine de lieues à l'Est de Winnipeg. Il n'y a donc pas à craindre que le bois de construction fasse jamais défaut dans les prairies et, quant au chauffage, la Providence semble y avoir pourvu en dotant le Nord-Ouest d'immenses et riches mines de charbon. Il y a aussi des poêles que l'on chauffe avec de la paille. Le prix du bois varie, suivant les localités, de $1.25 à $4 la corde de 3½ stères, c'est-à-dire de 6 frs. 25 à 20 francs, ce qui est très bon marché.

Les principaux bois que l'on rencontre dans les prairies sont : le chêne, le frêne, le bois blanc et surtout le peuplier-tremble que l'on trouve partout dans la prairie en bouquets, et qui sert pour le chauffage et la construction. A l'Est de Winnipeg, on trouve aussi le pin, l'épinette (sapin), le cèdre et l'épinette rouge (tamarac).

SYSTÈME D'ARPENTAGE.

Le système d'arpentage ou de division des terres est le plus simple du monde. Chaque canton ou township forme juste un carré ayant 6 milles de côté (9 kilom. 65 m.), il a donc une superficie de 36 milles carrés ou 90 kilomètres carrés. Chaque township est divisé en 36 sections de 1 mille carré ou 640 acres chacune (258 hectares). Ces sections sont subdivisées en demi-sections de 320 acres, et en quarts de section de 160 acres (64 hectares). Les divisions sont indiquées par des poteaux placés aux coins. Ce sont les quarts de section qui constituent les lots de chaque colon.

Au Manitoba, il y a un chemin public de 99 pieds de large autour de chaque section ; dans l'Alberta et les autres territoires, il y a un chemin de 66 pieds autour des sections 1 et 12, 2 et 11, 3 et 10, etc., c'est-à-dire autour de chaque deux sections.

La figure ci-dessous donne une idée exacte d'un township et de ses divisions :—

640 acres
258 hectares.

1 mille
1609 m.

NORD.

OUEST. | EST.

	32 Gouv.	33 C. P. R.	34 Gouv.	35 C. P. R.	36 Gouv.
30 Gouv.	29 Ecole.	28 Gouv.	27 C. P. R.	26 B. H.	25 C. P. R.
19 C. P. R.	20 Gouv.	21 C. P. R.	22 Gouv.	23 C. P. R.	24 Gouv.
18 Gouv.	17 C. P. R.	16 Gouv.	15 C. P. R.	14 Gouv.	23 C. P. R.
7 C. P. R.	8 B. H.	9 C. P. R.	10 Gouv.	11 Ecole.	12 Gouv.
6 Gouv.	5 C. P. R.	4 Gouv.	3 C. P. R.	2 Gouv.	1 C. P. R.

SUD.

Nota.—C. P. R. veut dire *Chemin de fer Pacifique.*
B. H. — *Compagnie de la Baie d'Hudson.*
Gouv. — *Gouvernement du Canada.*

Les sections portant les numéros pairs, c'est-à-dire 2, 4, 6, 8, 10, etc., à l'exception des Nos. 8 et 26, appartiennent au gouvernement, qui les donne gratuitement aux colons. Les sections impaires 1, 3, 5, 7, 9 sont généralement la propriété de la Cie du Pacifique à l'exception des sections 11 et 29 qui sont vendues pour le soutien des écoles. C'est la Cie de la Baie d'Hudson qui possède les Nos. 8 et 26.

LES TERRES GRATUITES, (HOMESTEADS)—MOYEN DE LES OBTENIR—LES CONDITIONS.

On appelle *Homestead*, (prononcez hômestèd), l'octroi gratuit, moyennant $10 (52 francs 50), pour payer les frais de bureau que le gouvernement fait, de 160 acres de terre (64 hectares) à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants.

Il y a deux sortes de lots gratuits ; ceux qui n'ont jamais été pris et qu'on peut obtenir pour $10 (52 francs 50) et ceux qui ayant été déjà concédés ont été abandonnés par les colons n'ayant pas rempli les conditions exigées par le gouvernement ou pour toute autre cause. Ces derniers, qui sont très rares, s'obtiennent pour $20 (105 frs) de frais de bureau, mais ils sont meilleurs que les autres généralement ou mieux situés.

Tout homme âgé de plus de 18 ans marié ou célibataire, ou toute femme veuve ayant des enfants, peut obtenir et choisir à son goût un lot gratuit de 160 acres ou 64 hectares, (homestead), en remplissant une des trois conditions suivantes :

1. Le colon devra construire une maison habitable sur son homestead et, dans les premiers 6 mois de la concession, commencer le cultiver. Pendant trois ans il continuera à en cultiver une étendue raisonnable et à y demeurer au moins 6 mois chaque année.

2. Le colon devra demeurer dans un rayon de 2 milles (3 kilom.) de son homestead, au moins 6 mois par année, pendant trois ans. Il devra durant la première année, labourer et préparer à semer 10 acres de terre (4 hectares); la seconde année semer et récolter 10 acres et en labourer 15 autres (6 hectares); la 3e année, semer ces 25 acres et en labourer 15 autres. Pour obtenir son titre de propriété (patente) au bout de 3 ans, il devra, en outre, avoir construit une maison habitable et y demeurer depuis trois mois.

3. Le colon devra, la première année, labourer et préparer pour semer au moins 5 acres (2 hectares) ; la 2me année semer ces cinq acres et en labourer 10 autres (4 hectares) et construire avant la fin de la 2me année une maison convenable et y demeurer pendant les trois années suivantes, tout en cultivant.

Le colon, pour obtenir ces lots devra s'adresser à l'agent du gouvernement qui a la charge de ces terres, soit en personne, soit par un tiers, avec une autorisation spéciale.

Le colon perd ses droits à son homestead, s'il n'en prend pas possession dans les six mois.

Le gouvernement donne ces terres en toute propriété, mais le colon ne reçoit son titre de propriété définitif et n'a le droit de les vendre que lorsqu'il a rempli les conditions de culture exigées par le gouvernement, c'est-à-dire, au bout de trois ou cinq ans et même davantage. Le gouvernement ne met pas d'impôts sur ces terres; le colon n'a à payer que les taxes municipales. Le bois de chauffage et de construction qui peut se trouver sur un lot gratuit n'appartient au colon, que lorsqu'il a reçu son titre de propriété ; en attendant il peut s'en servir pour son usage mais ne peut en vendre qu'en payant une certaine redevance au gouvernement.

Le homestead forme un carré de ½ mille de longueur sur ½ mille de largeur (804 mètres 65 de chaque côté).

POIDS, MESURES ET MONNAIES DU CANADA.

On emploie en Canada différentes sortes de poids, et mesures ; le mille vaut 1,609 mètres, le pied vaut 0 m. 305 ; la verge, 3 pieds ; le minot 36 litres, soit 2 minots ¾ pour 1 hectolitre ; le gallon 4 litres 54 ; la livre, 454 grammes ; l'acre vaut 40 ares ; 2½ acres valent donc un hectare ; la tonne vaut 2,000 livres. L'unité monétaire en Canada est la piastre ou dollar qui vaut environ 5 francs 25. Le signe $ placé devant des chiffres veut dire piastre ou dollar, c'est-à-dire, une pièce de 5 francs 25. La piastre est divisée en 100 parties appelées centins ou cents, (prononcez cenn'te.) Le cent vaut 5 centimes de France. Le franc de France et de Belgique vaut 19 cents du Canada.

LES TERRES A VENDRE.

En outre de son homestead, le colon peut acheter autant de terre que ses moyens le lui permettent.

Un grand nombre de particuliers, de spéculateurs et de compagnies, ont des terres à vendre dans le Grand-Ouest du Canada, mais c'est la Cie du Pacifique qui en possède la plus grande quantité, celle qui offre aux colons les plus grandes facilités pour le paiement et le plus de sécurité pour l'acheteur. Cette Cie donne en effet des renseignements francs et sincères sur chaque lot en particulier et en indiquant si la terre est de première qualité, sablonneuse ou rocheuse, en prairie ou en bois, il n'y a ainsi aucun danger d'être trompé même pour l'acheteur le plus inexpérimenté. Les prix de ces terres sont très modérés, et elles sont vendues avec de grandes facilités de paiement.

On peut s'adresser pour obtenir les prix, les cartes et toutes autres informations au sujet des terres de la Cie du Pacifique au bureau de M. L. A. Hamilton, commissaire des terres de la Cie à Winnipeg.

LES TERRES GRATUITES ET LES TERRES A VENDRE.

L'octroi gratuit de 160 acres (64 hectares) que fait le gouvernement du Canada, à tous les hommes âgés de plus de 18 ans, est la plus belle aide qui puisse être donnée à des colons pour les engager à s'établir sur les belles prairies du Canada. C'est la plus grande facilité que l'on puisse donner à un homme pour devenir propriétaire ; mais nous devons dire cependant que les bons lots gratuits au Manitoba se trouvent ordinairement à une distance variant de 20 à 30 milles (32 à 48 kilom.) et même davantage des stations de chemin de fer, excepté dans l'Alberta et la Saskatchewan on en trouve tout près des chemins de fer. Celui qui possède $1,000 à $2,000 (5,000 à 10,000 frs) fera mieux, à notre avis, d'acheter une terre près des lignes de chemins de fer, plutôt que de prendre un homestead éloigné ; il regagnera facilement la somme qu'il aura déboursée, par les économies qu'il opérera sur les transports de ses denrées, et il aura aussi plus de choix.

Quelle que soit d'ailleurs la décision à laquelle s'arrête le colon, il peut être assuré d'avance que la qualité des terres à vendre est la même que celle des terres gratuites (*homesteads*). Elles sont aussi fertiles les unes que les autres. C'est leur éloignement du chemin de fer qui constitue leur principale différence, quoique, cependant, cette distance ne soit pas bien grande. Il y a même en certains endroits des lots gratuits qui sont traversés par des lignes de chemin de fer, on peut savoir où ils se trouvent en s'adressant à M. A. Bodard, au bureau général de l'émigration française et belge, 183 rue des Commissaires, Montréal, Canada.

QUEL CAPITAL APPORTER.

Un gros capital n'est pas absolument nécessaire à celui qui veut s'établir dans les prairies. Une famille comptant 4 ou 5 travailleurs adultes réussit bien mieux qu'une autre avec un capital double ou triple, mais qui n'a à sa disposition que les bras du père et de la mère.

L'émigrant courageux et travailleur qui n'a que quelques centaines de piastres (800 à 1,000 frs.), réussit souvent mieux que le colon riche incapable de travailler lui-même, mais enfin, il faut un peu d'argent, assez pour subvenir aux premiers besoins.

Le colon énergique et économe, qui s'établira sur un homestead avec moins de 1,000 francs ($200), devra se borner à acheter les objets de première nécessité ; 2 bœufs, une vache et son veau, une charrette, une charrue, une herse, ainsi que quelques meubles et les outils les plus indispensables. La maison qu'il construira et qui servira plus tard de laiterie ou d'écurie, ne lui coûtera pas cher. Avec $30 ou $40 (150 à 200 francs), aidé d'un ouvrier du pays, il peut la construire lui-même en quinze jours ; ce ne sera pas un château, mais plus tard, lorsque l'aisance sera venue, il en fera construire une autre plus confortable ; l'important est de se pourvoir d'un abri le plus tôt possible.

S'il a soin de semer, en arrivant, sur un premier labour, des pommes de terre, des fèves, des navets, des haricots, citrouilles et autres légumes, du lin dont il vendra la graine, son avenir est presque assuré, car les dépenses pour la nourriture seront très minimes, ne consistant, pour ainsi dire, qu'en viande et en farine.

Parmi les colons arrivés avec moins de mille francs ($200), et les trois quarts des émigrants français et belges sont dans ce cas, nous citerons M. Grimaud, du département de la Drôme, auquel il ne restait plus, à son arrivée, que la somme de $50 (250 frs.), et qui loin de se décourager, se mit de suite au travail. Il commença par prendre un homestead, puis s'engagea, avec sa femme et sa jeune fille de 16 ans, au service des

voisins, pour $25 (125 frs.) par mois, avec la nourriture et le logement. Un an après, il avait 10 acres (4 hectares semés en blé, 2 acres plantés en pommes de terre) et il possédait 10 bêtes à cornes. Ce résultat n'est nullement surprenant ; les dépenses étant nulles, M. Grimaud avait mis chaque mois, de côté, le salaire de la famille et s'en était servi pour faire labourer sa terre et acheter des animaux.

Interrogé sur la valeur du pays, M. Grimaud se déclara enchanté de sa nouvelle patrie et ne pût s'empêcher de reconnaître que, pour un cultivateur, il y avait en Canada plus d'argent à gagner qu'en France. Sans doute il est préférable de venir avec plus d'argent, plus on en a, plus le succès est certain, mais l'exemple que nous venons de citer, et qui n'est pas le seul, suffit pour prouver que le travail intelligent vaut un capital.

Voici comment les colons qui arrivent en Canada avec 3 ou 4,000 frs. pourraient employer leur argent.

Honoraires du Bureau des terres pour l'obtention d'un homestead ou lot gratuit	$ 10	50 frs.
Matériaux et construction d'une maison	100	500 "
Meubles, poêle, lit, etc.	50	250 "
2 bœufs ($100 à 120)	120	600 "
1 vache ($25 à 30)	30	150 "
Charrue, herse, charrette	50	250 "
Provisions d'un an, en attendant la récolte pour une famille de 5 personnes, grains de semence, etc.	100	500 "
Outils, harnais et dépenses imprévues	40	200 "
Soit un capital de	$500	2,500 frs.

Une somme plus considérable permettrait certainement au colon de s'établir plus avantageusement, mais beaucoup ont commencé avec moins que cela, et sont aujourd'hui complètement à l'aise.

A ceux disposant de 8,000 à 10,000 frs. ($1,600 à $2,000), nous conseillons d'acheter des propriétés près du chemin de fer, plutôt que de prendre des *homesteads*. Quant aux colons à peu près sans argent, le mieux pour eux est de se mettre au service de leurs voisins et d'employer leur salaire en labour sur leur homestead. Cet arrangement leur permettra d'obtenir, dès la seconde année, une bonne récolte en grain ; sans cela, ils seraient obligés d'attendre plusieurs années avant d'avoir économisé la somme nécessaire pour acheter les bœufs et les instruments d'agriculture nécessaires à l'exploitation. L'émigrant qui veut travailler, se tire toujours d'affaire. D'après l'expérience que nous avons du pays, nous pouvons dire que les paysans français et belges qui, après avoir payé leur passage, sont venus s'établir à la fin de mars sur des lots gratuits avec 7 à 800 frs. seulement, ont toujours réussi en Canada. Leur exemple est là pour encourager les autres à venir.

CE QU'IL FAUT FAIRE EN ARRIVANT.

Le colon, surtout celui d'Europe, devra adopter les méthodes de culture dont la sagesse a été démontrée par l'expérience, et ne pas s'obstiner à vouloir cultiver comme il le faisait en Europe. Plusieurs se sont ruinés pour n'avoir pas suivi ce conseil. Il faut se rappeler que chaque pays a ses usages et qu'il est imprudent de ne pas s'y conformer. Le colon d'Europe a tout à apprendre en Canada et presque rien à montrer.

Par exemple, en ce qui concerne le défrichement de la prairie, on doit la première année, faire deux labours ; le premier, qu'on appelle *cassage*, se fait généralement dans les mois les plus chauds, juin, juillet et août, et le second en octobre et novembre ou au printemps suivant, à la profondeur de 5 à 6 pouces (0 m. 15) *et pas davantage*, les labours

trop profonds donnant trop de développement à la paille. On appelle *casser* la prairie, retourner à la charrue, sur une épaisseur de 2 pouces (5 centim.), la couche gazonnée de la prairie pour la faire sécher. Le *cassage* est assez dur et exige deux bœufs ou chevaux, mais pour les labours subséquents, dans la terre si friable de la prairie, un seul bœuf suffit souvent. Toutes les autres années, on ne fait qu'un labour pour chaque récolte.

Les bœufs sont préférables aux chevaux, ils sont aussi forts, coûtent moins cher d'achat, n'exigent pas d'avoine et l'herbe de la prairie suffit à leur entretien.

Dès son arrivée, en mars ou avril, le colon doit aller voir les personnes qu'il connaît ou auxquelles il est recommandé, et il fera bien de suivre leurs conseils ; puis il conduira sa famille à l'hôtel ou bien chez des voisins qui voudront bien lui donner l'hospitalité pendant quelques jours, ou bien il logera sous une tente. Aussitôt sa famille à l'abri, il devra s'occuper de choisir son lot avec l'aide d'un guide ; ce lot choisi il fera construire immédiatement une petite cabane provisoire par un ouvrier du pays et se mettra lui-même à planter des pommes de terre et des légumes pour l'usage de sa famille. Si le colon vient pendant le cours de l'été de juin à octobre, ne pouvant rien semer, il devra construire sa maison et faire le plus de labour possible pour ensemencer au printemps suivant. En venant en mars ou avril, il pourra semer jusqu'à la fin de mai, sur un seul labour, du lin, dont la graine se vend bien, de l'orge, de l'avoine, toutes sortes de légumes, des navets et des pommes de terre jusqu'à la fin de juin, mais il n'obtiendra qu'une demi récolte, les grains ne réussissant complètement que lorsque le gazon de la prairie est complètement pourri et a été labouré deux fois. Quant au blé, il n'est pas prudent de le semer après le 10 mai, car passé cette époque, il n'a pas toujours le temps de mûrir avant les gelées d'automne. Quant à ceux qui ne pourront pas venir en mars ou avril, faute de fonds suffisants pour attendre la récolte, ils font mieux de venir au mois de juillet pour travailler à la moisson, temps pendant lequel ils gagneront de bons salaires.

LA CULTURE ET SES PROFITS.

L'Europe ne pourra jamais lutter avec l'Amérique du Nord pour la production du blé à bon marché ; les impôts, le morcellement de la propriété qui empêche l'emploi d'instruments perfectionnés, le haut prix de la terre s'y opposeront toujours.

En Canada, il n'y a pas d'impôts, la terre y est pour rien ou à peu près, et d'une si grande fertilité qu'il n'est pas besoin d'engrais ; comment les pays d'Europe, surchargés de taxes de toutes sortes, avec un sol épuisé, pourraient-ils lutter avec le nôtre ?

On a calculé que le prix de revient pour labourer, semer et récolter un acre de terre (2½ acres = 1 hectare) est de $7.25 ou 36 frs. 25, décomposé comme suit :

Labour et semence	$3.50	17.50 frs.
Semailles et hersage	.50	2.50 "
Coupe du grain et mise en botte par la moissonneuse-lieuse	1.25	6.25 "
Transport et mise en meule	1.00	5.00 "
Battage, maximum, 5 cents (0 fr. 25) du minot pour une récolte de 20 minots à l'acre	1.00	5.00 "
Total des dépenses par acre	$7.25	36.25 frs.
Moyenne des récoltes à l'acre depuis dix ans, 20 minots à 60 cents (3 frs.)	12.00	60.00 "
Bénéfice net par acre	$4.75	23.75 frs.
Par hectare		59.37 "

Le battage ne coûte ordinairement que 4 cents du minot (0 fr. 20) pour le blé, et 3 cents pour l'avoine et l'orge. Le minot vaut 36 litres.

Plusieurs personnes ne comptent le coût du labour et de la semence qu'à $3 par acre; elles n'estiment les dépenses totales par acre mis en culture qu'à $6.50 (32 frs. 50), ce qui augmenterait encore le bénéfice, mais d'après le calcul ci-dessus, il est aisé de voir le profit considérable que peut faire un cultivateur qui, sur 50 acres seulement, semés en blé, peut réaliser un bénéfice net de $237.50, (1,187 frs. 50), *son travail payé, sur une terre qui ne lui coûte rien.*

Il faut remarquer aussi que nous n'avons calculé le prix de vente du minot de blé qu'à 60 cents (3 frs), tandis qu'il valait $1.00 (5 frs), en décembre 1888 et que la moyenne de la récolte, en 1887 et 1891, a été de 30 minots à l'acre, (27 hectolitres à l'hectare) au lieu de 20, avec un prix de vente de 75 cents (3 frs 75) au lieu de 60 cents (3 frs).

Un cultivateur M. Carrey qui, en 1887, avait 200 acres (80 hectares) semés en blé, a récolté 6,000 minots, soit un rendement de 30 minots à l'acre, ou 27 hectolitres à l'heure. Le battage lui a coûté $1.50 par acre et les dépenses totales se sont élevées, pour le 200 acres à $1,550 (7,750 frs) ou $7.75 par acre (38 frs. 75).

La vente de 6,000 minots de blé à 60 cents (3 frs.) lui a donné.........	$3,600	18,000 frs.
Les dépenses ayant été de.........	1,550	7,750 "
Il lui est resté un bénéfice net de.........	$2,050	10,250 frs.

Soit $10.25 par acre ou 128 frs. 12 à l'hectare.

Cette propriété, située à 2 milles (3 kilom.) du chemin de fer, avait été payée $8 l'acre, soit 100 frs. l'hectare. La valeur des 200 acres (80 hectares) était donc de $1,600 ou 8,000 frs. et dès la seconde année, cette terre donnait un bénéfice net de 10,250 frs. ($2,050), c'est-à-dire une somme supérieure à son prix d'achat.

Citons encore M. Neveu, de St-Simon, province de Québec, qui, arrivé au Manitoba dans l'été de 1889, achetait une terre de 240 acres (96 hectares) en prairie pour $1,200, (6,000 frs), et dépensait en plus $1,200 (6,000 frs) pour la construction de maison et étables, soit en tout $2,400 (12,000 frs). Un an après, en 1890, il récoltait sur 140 acres, (56 hectares, 3,000 minots de blé, qui, au prix de vente de 70 cents, (3 frs 50) le minot, lui rapportaient $2,100 (10,500 frs), c'est-à-dire une somme presque égale au prix de toute sa terre.

Y a-t-il en Europe un seul propriétaire capable de nous montrer de si brillants résultats ?

LES GRAINS, LES LÉGUMES ET LES FRUITS.

Il n'est pas prudent de s'adonner exclusivement à la culture du blé, comme le font la plupart des cultivateurs, et nous ne cesserons de recommander la culture mixte, mais jusqu'à présent c'est le blé qui a constitué la principale richesse du pays. La variété semée est principalement le blé rouge dur d'Ecosse, le "*Red Fyfe*," dont le rendement élevé en grain et en farine font un des meilleurs blés connus. La production de ce blé en 1887, s'est élevée à 14 millions de minots (5 millions d'hectolitres), en 1890 à 20 millions de minots (7,200,000 hectolitres) et en 1891 à 30 millions de minots, repartie entre 15,000 à 16,000 fermiers. On donne la préférence au blé parce qu'il se vend toujours bien, mais cela n'empêche pas les cultivateurs de semer et récolter aussi en abondance, de l'avoine, de l'orge et tous les autres grains de l'Europe centrale; le maïs indigène mûrit parfaitement; les pois produisent beaucoup, mais ils ont une tendance à trop pousser; aussi recommande-t-on de semer les variétés naines de préférence à celles à hautes tiges. Toutes les plantes à racines, viennent bien, la chicorée, les pommes de terre produisent énormément, les betteraves sont d'une

richesse saccharine très grande, par suite de l'absence de pluie, il n'existe pas encore malheureusement de fabriques de sucre pour utiliser ces précieuses qualités. La plupart des légumes des pays tempérés réussissent aussi très bien; on a vu aux expositions des choux et des betteraves pesant 36 livres, des courges de 190 livres, des carottes de 11 et 12 livres et des pommes de terre de 3, 4 et même 6 livres, le tout obtenu sans engrais sur la terre vierge des prairies; les oignons, les melons, les concombres, les tomates, les haricots et fèves, poussent dans tous les jardins.

Les fruits ne sont pas encore beaucoup cultivés, les vergers sont rares car le pays est nouveau, et les colons ne sont pas établis depuis assez longtemps, mais on trouve à l'état sauvage, la fraise, la framboise, la mure, les groseilles, les gadelles, les cassis, les bluets (myrtilles), les atocas (canneberges), les saskatounes appelés à tort poires par les métis, qui ressemblent aux bluets ou au cassis et avec lesquelles on fait une espèce de vin agréable, les cerises à grappes, les prunes et les cerises. Tous ces fruits sauvages peuvent être améliorés par la culture ou la greffe. Le houblon croît partout à l'état sauvage dans les bouquets de bois, il en est de même de la vigne sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine; on a commencé à planter des pommiers, mais pour réussir il faut mettre les jeunes arbres à l'abri des vents du Nord, et planter des variétés rustiques, pommiers de Russie et pommettes, (crab apples) de Sibérie. Le pays ne laisse donc rien à désirer sous ce rapport.

L'ÉLEVAGE DES BÊTES A CORNES.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

La culture des terres, à la portée du plus grand nombre, demande surtout des bras, mais l'élevage qui exige moins de main d'œuvre et plus de capitaux, donne aussi d'excellents profits.

Dans le Grand Ouest du Canada, l'élevage seul des bêtes à cornes procure un revenu de 30 à 35 pour cent par année, mais le système mixte c'est-à-dire celui produisant à la fois de la viande, du beurre ou du fromage, est le plus avantageux. Il est vrai qu'il ne peut pas être pratiqué sur une grande échelle, parce qu'on ne peut pas trouver assez de personnes pour traire les vaches, mais il donne satisfaction partout où il est employé.

Le produit d'une vache, en beurre ou en fromage, pendant 4 mois de l'été, varie de $15 à $20 (75 à 100 frs), et une bonne vache ordinaire donne généralement pendant cette saison de 100 à 150 livres de beurre, aux prix de 15 à 18 cents (0 fr. 75 à 0 fr. 90). En se basant seulement sur une production de 100 livres de beurre par été, on obtient par vache, une somme variant de $15 à $18, (75 à 90 frs), et le colon qui se livre à la culture peut donc encore obtenir, aidé de sa famille, le revenu suivant d'un troupeau de 20 vaches :

2,000 livres de beurre (100 lbs par vache) à 15 cts	$300	1,500 frs.
Valeur du petit lait ($2.00 par vache) pour 20......	40	200 "
Total..	$340	1,700 "

Si le beurre était vendu 18 cents (0 fr. 9) les recettes seraient de $400 ou 2,000 francs.

Les dépenses se comptent ainsi :

Achat de 20 vaches à $25 (125 frs) chaque	$500	2,500 frs.
40 tonnes de foin pour l'hiver à $2.00	80	400 "
Etables $250 à..	300	1,500 "
Total des dépenses........................	$880	4,400 "

Les terres à pâturages se payent communément de $2.00 à 4.00 l'acre (25 à 50 francs l'hectare), et un troupeau de cette sorte, exige environ 100 acres d'une valeur de $300 (1,500 frs) ; pour une dépense d'au plus $1,200 (6,000 frs.) on obtient donc un revenu de $340 à $400 (1,700 à 2,000 frs)., soit de 28 à 33 pour cent, sans compter le croît du troupeau. Le revenu donné par les vaches est plus élevé, lorsqu'on se trouve à proximité d'une beurrerie ou d'une fromagerie coopérative, le produit de ces fabriques obtenant toujours un prix supérieur à celui de la ferme.

Les fromageries ou beurreries coopératives en Canada achètent le lait à des prix variant de 2 frs. 50 (50 cents) à 3 frs. 50 (70 cents) les 100 livres, (45 kilogr.) suivant les localités, ou bien le fabricant prend environ pour ses frais 20 pour cent sur les prix de vente pour le fromage, 4 à 5 cents (20 à 25 cent.) par livre de beurre, ou 1½ à 2 cents par livre de fromage. En général, on estime qu'une vache donne, chaque année, un revenu brut égal à sa valeur et les pâturages étant en commun, c'est-à-dire libres pour tout le monde, la nourriture pendant l'été, est comptée pour rien. Si on ajoute que l'herbe des prairies est si abondante et si nutritive qu'elle influe sur la qualité du lait, que dans les beurreries on obtient, en moyenne, 4½ livres, et 4¾ livres de beurre par 100 livres de lait, tandis qu'en Europe, la moyenne, n'est que 4 pour cent, on pourra voir quelles immenses richesses restent encore inexploitées dans les prairies du Canada.

Pour l'élevage seul, voici des notes qui nous sont communiquées :

100 vaches produisent chaque année 90 veaux, et sur ce nombre 75 à 80 parviennent à l'âge d'un an ; 20 vaches doivent donner en moyenne 16 veaux chaque année, soit 48 têtes, en trois ans en ne comptant pas le produit des génisses mettant bas la troisième année, c'est-à-dire qu'au bout de trois ans, le troupeau fait plus que tripler ; d'où le tableau suivant.

Achat de 50 vaches à $25 (125 frs)........................	$1,250	6,250 frs.
Étables pour ce troupeau et son croît..............	800	4,000 "
Total..	$2,050	10,250 frs.

Avoir au bout de 3 ans par le croît seul :

80 têtes à $20 (100 frs.)..	$1,600	8,000 frs.
50 têtes à $8 (40 frs.)...	400	2,000 "
Total..	$2,000	10,000 frs.

L'augmentation du troupeau en trois ans a été de 130 bêtes d'une valeur de $2,000 (10,000 frs.) ; le capital s'est presque doublé. Il suffit de 250 acres de terre (100 hectares) pour garder un troupeau de cette sorte.

L'ÉLEVAGE MIXTE.

Le cultivateur se livrant à la production du beurre ou du fromage obtiendrait en outre de son troupeau de 20 vaches, au bout de trois ans, par le croît seul, le résultat suivant :

32 têtes à $20 (100 frs.)..	$640	3,200 frs.
20 têtes à $8 (40 frs.)..	160	800 "
Total pour trois ans..................	$800	4,000 frs.

Soit par année $266 ou 1,330 frs. On voit de suite les avantages de ce système, surtout pour les fermiers d'Europe, disposant d'un petit capital et faisant valoir eux-mêmes ; les dépenses, pour les étables, le terrain et l'entretien des animaux sont les mêmes que pour l'élevage simple, mais par le fait seul de l'emploi, en plus, du lait du troupeau, on obtient un revenu presque double, se décomposant ainsi :

Produit en beurre de 20 vaches	$340	1,700 frs.
Par le croît	266	1,330 "
En tout	$606	3,030 frs.

Soit un revenu de 68 pour cent pour un capital de $880 (4,400 frs.) La main d'œuvre étant fournie par la famille, n'est pas comptée.

Il faut aussi remarquer que le coût des étables peut être réduit d'une manière très considérable, si on les construit à la façon du pays, c'est-à-dire en perches recouvertes de paille et de foin. Une semblable étable pour 100 bêtes à cornes, ne coûte pas plus de $50 (250 frs.)

Un acre de terre en prairie produit 1½ à 3 tonnes de foin naturel. Il en coûte de 75cts. à $1.00 (4 à 5 frs.) pour la coupe et la mise en meule d'une tonne, le charroyage à la ferme peut coûter environ $1.00 (5 frs.), ce qui donnerait à une tonne de foin une valeur de $2.00 (10 frs.) ou tout au plus $2.50 (12 frs. 50). Des capitalistes feraient un bon placement en achetant des vaches et en les louant pour 3 ou 5 ans aux cultivateurs pour $6.00 (30 frs.) par année; le cultivateur aurait pour son profit le lait et les veaux. A la fin de la location le propriétaire reprendrait le même nombre de vaches qu'il aurait louées, mais aurait le droit de les choisir dans le croît du troupeau. Tout le monde y trouverait son compte.

L'ÉLEVAGE DES MOUTONS.

L'élevage des moutons dans le Manitoba et tout le Nord-Ouest du Canada promet d'être une des industries les plus lucratives du pays, et les prairies offrent des pâturages si bien arrosés, si bien appropriés aux moutons que nous doutons qu'il y ait un seul pays au monde qui puisse surpasser leurs avantages naturels. Le climat n'est pas trop chaud en été, l'hiver est sec et salubre, les pluies froides et les tempêtes de poussière si préjudiciables aux toisons, y sont inconnues ; tout concourt à faire du Grand Ouest du Canada, le pays par excellence pour l'élevage des moutons.

On a vu quels grands profits on retire de l'élevage des bêtes à cornes par la production du beurre et du fromage et il y en a cependant qui prétendent que les bénéfices donnés par les moutons sont encore plus considérables, sont réalisés en bien moins de temps, car la viande du mouton, plus vite formée, se vend à un prix plus élevé que celle du bœuf et est plus recherchée.

Le premier troupeau important de moutons a été amené du Montana en 1884 et consistait surtout en mérinos et mérinos croisés, c'est la race que l'on préfère pour les troupeaux nombreux, ou du moins celle que l'on rencontre le plus souvent. Les opinions varient au sujet de la race de moutons la plus productive, mais on peut dire que toutes les races rapportent de beaux bénéfices, si elles sont bien soignées. La race Mérino Leicester est peut-être plus avantageuse, tant sous le rapport de la laine que sous celui de la viande; d'autres et ils sont nombreux, leur préfèrent les Shropshire ; d'autres encore aiment mieux les Cotswold et et les Oxford Downs, quoi qu'il en soit, soignez convenablement vos troupeaux et quelle qu'en soit la race, vous y trouverez votre profit.

RÉSULTATS OBTENUS DANS L'ÉLEVAGE DES MOUTONS.

Cochrane Ranche, 30 janvier.

Monsieur,

Il y a actuellement sur ce ranche 7,000 moutons. J'ai vendu l'année dernière pour $7,000 (35,000 frs.) de laine. C'est le produit du troupeau que j'ai ici. Nos brebis sont de race mérino et nous les croisons avec des beliers Shropshire que nous importons d'Europe. Le croisement

nous donne beaucoup de satisfaction sous le rapport de la production de la laine et de la viande, mais nous croyons que les Cheviots d'Ecosse feraient mieux et donneraient des produits plus rustiques, qui demanderaient peu ou pas de nourriture à l'étable pendant l'hiver.

Nos moutons sont divisés par troupeaux de 2,500 têtes en hiver et 1,500 en été. Nos étables ouvertes ne sont abritées que des vents du nord et de l'ouest; nous ne nourrissons nos moutons avec du foin que pendant les matinées froides de décembre et janvier.

Avec du soin, nous nous attendons à voir nos troupeaux s'accroître de 100 pour cent par année.

La saison de l'agnelage commence le premier de mai, celle de la tonte vers la mi-juin: chaque toison pèse en moyenne 6 livres (2 kilogr. 718) Les pertes dans les grands troupeaux ne devraient pas dépasser 3 pour cent par année.

La mortalité parmi les agneaux est surtout très-petite et beaucoup moins élevée qu'en Ecosse. Toutes les maladies qui affectent les moutons en Europe sont inconnues par ici, ainsi que les insectes, mais par précaution, nous lavons les moutons chaque année.

(Signé,) E. B. COCHRANE.

Voici des chiffres qui nous sont communiqués par un autre éleveur:

CAPITAL INVESTI.

Achat de 2,000 brebis à $4 00 (20 frs.) en moyenne	$8,000	40,000 frs.
Maison, enclos, abris, outils	1,200	6,000 "
25 béliers à $30 (150 frs)	750	3,750 "
Total	$9,950	49,750 "

DÉPENSES PAR ANNÉE.

Un berger et sa pension	$ 500	2,500 "
Un assistant	400	2,000 "
2 hommes en plus pour 4 mois pendant l'agnelage	300	1,500 "
Tonte des moutons	150	750 "
Taxes, sel, dépenses diverses	300	1,500 "
Total	$1,650	8,250 "

REVENU.

Laine de 2,000 moutons, 12,000 livres à 12 cents (0 fr. 60)	$1 444	7,220 "
Augmentation du troupeau 40 pour cent de 2,000 moutons soit 800 à $4 00 (20 frs)	3,200	16,000 "
Revenu pour l'année	$4,644	23,220 "
Dépenses en un an	1,650	8,250 "
Revenu net	$2,994	14,970 "

Ou 30 pour cent du capital.

Ce bénéfice est un minimum, car on peut remarquer que nous n'avons compté l'augmentation du troupeau qu'à 40 pour cent, tandis que bien souvent elle est du double. Les dépenses pour la construction des maisons et des abris pourraient aussi être réduites, en employant les matériaux que l'on trouve sur les prairies.

Les terres pour l'élevage s'achètent pour $2 et $3 de l'acre (25 à 37 frs. 50 l'hectare); on peut les louer si on ne veut pas les acheter, mais comme au Manitoba et dans une grande partie de l'ouest du Canada, les pâturages sont libres, c'est-à-dire en commun, la nourriture des mou-

tons ne coûterait absolument rien, pendant l'été, et très peu de chose pendant les quelques mois d'hiver où on leur donne du foin. Le colon qui se livrerait à cette opération, même sans posséder de grands terrains, réaliserait de bons profits, en envoyant paître ses troupeaux sur toutes les terres vacantes non encloses, là où c'est permis.

Un autre éleveur nous donne les renseigements suivants :

Une section de prairie fraîche (640 acres ou 258 hectares) peut nourrir de 4 à 500 moutons.

J'emploie un bélier pour 40 brebis, et achetés entre 2 et 3 ans, je les paye de $25 à $40 (125 à 200 frs. chaque); j'ai payé mes brebis qui sont des croisés mérinos, de $4½ à $5, (23 à 25 frs.) j'estime qu'un mouton me donne chaque année un profit net de $2 (10 frs.). Une tonne de foin suffit pour entretenir 5 moutons pendant tout l'hiver. Ce foin me coûte au plus $3 (15 frs). Un agneau du printemps se vend à 3 mois de $2.50 à $3, (12 frs. 50 à 15 frs)

Voici quel était le cours des laines sur le marché Winnipeg le 1er juin dernier :

Pure Southdown	22 à 24 cents
Shropshire	20 à 21 "
Choisi pour drap, tweeds	19 à 20 "

EN SUINT NON LAVÉE.

Mérino	14 à 15 cents	Pure Southdown	12 à 13 cents
Shropshire	11 à 12 "	Ordinaire	10 à 11 "

Le tout par livre de 453 grammes. La viande de mouton se vendait à la même époque de 12 à 14 cents et le bœuf de 6 à 7 cents par livre (le cent valant 5 centimes de France.

Avec les nombreux avantages que nous venons d'énumérer, il ne faut pas s'étonner de la brillante réussite des personnes qui se sont engagées dans ces diverses occupations. Il y a certainement un bel avenir pour tous les gens d'Europe et ceux des anciennes provinces qui viendront apporter dans l'Ouest du Canada, leur travail, leurs capitaux et leurs industries.

LE MANITOBA.

Dans des brochures spéciales nous avons parlé de la Province du Manitoba, dans laquelle se sont établies un grand nombre de familles françaises, belges et suisses, et décrit les principales colonies qu'elles ont fondées, nous mentionnerons seulement leurs noms.

ST-LÉON, au nord de la station de *Manitou*.

FANNYSTELLE, station de chemin de fer.

NOTRE-DAME DE LOURDES, au sud des stations de *Rathwell* et de *Treherne*, où se trouvent encore quelques lots gratuits en bois et un peu de prairie.

BRUXELLES, au sud de la station de *Holland*.

ST-ALPHONSE, entre les stations de *Cypress River*, au nord et *Mariapolis au Sud*.

OAK LAKE, station de chemin de fer.

GRANDE CLAIRIÈRE, au sud de la station d'*Oak Lake* et au nord de celle d'*Hartney*.

WHITEWOOD, station de chemin de fer.

Dans toutes les colonies ci-dessus, il n'y a presque plus de bons lots gratuits, nous ne conseillons donc plus aux colons de s'y rendre, à moins d'y être appelés par des amis qui leur garantiront qu'il y a encore autour d'eux de bons lots vacants. Pour les terres à vendre, s'adresser aux agents de la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

Il y a encore des lots gratuits à

SAINT-LAURENT

au nord de la station de *Reaburn*, non loin de la ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Ces lots sont en prairie et en bois, bons pour la culture, mais surtout pour l'élevage. Pour renseignements, s'adresser au maire, M. J. M. J. Mulvihill ou à M. Rey et aux autres colons français. La station de Reaburn est à 35 milles, 56 kilomètres à l'ouest de Winnipeg.

LAC DAUPHIN.

Tout autour de ce lac, il y a encore beaucoup de bons lots gratuits, notamment près de la rivière Tortue (Turtle) ; le pays est magnifique, une centaine de familles canadiennes, françaises et belges y sont établies ; malheureusement, c'est un peu loin du chemin de fer, et des stations d'*Arden* ou de *Gladstone*, où l'on descend pour s'y rendre. En attendant qu'une ligne de chemin de fer y passe, nous conseillons de n'aller habiter près du lac qu'avec prudence ; à notre avis, les colons feraient mieux de s'établir près des bureaux de poste de *Tupper* et d'*Orange Ridge*, le long de la rivière *Big Grass* sur les cartes. Il y a là beaucoup de lots gratuits en prairie et en bois, et c'est plus près des stations d'*Arden* et de *Gladstone*, que le lac Dauphin, privé de chemin de fer.

LES

PROVINCES DU GRAND OUEST DU CANADA

DANS LA VALLÉE DE LA SASKATCHEWAN.

Dans la Province de MANITOBA, la plupart des bonnes terres données gratuitement par le gouvernement, sont maintenant assez rares ou trop éloignées des lignes de chemin de fer actuellement en exploitation, il n'y a, pour ainsi dire, plus de place pour les colons pauvres qui n'ont pas les moyens d'acheter des terres et veulent absolument s'établir sur des bons lots gratuits ; aussi, est-ce dans le but de favoriser la colonisation du pays, par nos braves cultivateurs, que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, aidée par le gouvernement, vient de faire construire de nouvelles lignes de chemin de fer qui traversent les plus belles terres du Nord-Ouest du Canada, terres vierges incomparables, d'une fertilité prodigieuse, qui sont mises gratuitement, depuis un an, par lots de 64 hectares (160 acres), à la disposition de tous les colons canadiens, français, belges et suisses, âgés de plus de 18 ans, qui viendront s'établir dans cette partie du Canada.

Déjà plusieurs centaines de colons et d'émigrants sont accourus pour profiter des immenses avantages que leur offre le nouveau district de colonisation, mais nous n'avons aucun doute qu'ils y viendront par milliers aussitôt qu'ils auront pris connaissance des faits que nous allons leur révéler.

Nous avons déjà publié dans des brochures spéciales, des notices sur les différentes colonies françaises, belges et suisses du Manitoba, nous y renvoyons le lecteur, aujourd'hui nous allons donner des détails sur celles qui se trouvent dans la Saskatchewan et l'Alberta, et faire connaître à nos compatriotes, une des plus belles parties du Canada, où l'on trouve à la fois des terres en prairie, du bois, du charbon, des rivières magnifiques, comme la Saskatchewan, navigable sur des centaines de lieues, des lacs remplis de poissons, tout ce qu'il faut enfin pour rendre l'homme travailleur heureux et content, car le pays lui fournit tout ce dont il a besoin. Quand nous aurons ajouté que ces

terres splendides sont traversées par des lignes de chemin de fer, c'est-à-dire à la portée de tout le monde, alors on comprendra que nous n'exagérons nullement en prédisant à cette région le plus brillant avenir et la plus belle réussite, aux colons qui iront s'y établir. Le témoignage de ceux qui y sont déjà rendus, est là pour prouver que le pays est magnifique.

LA PROVINCE DE SASKATCHEWAN — LE DISTRICT DE PRINCE ALBERT.

La Province de Saskatchewan, capitale Prince-Albert, est située à l'ouest de Manitoba ; elle est ainsi appelée parce qu'elle est traversée par la belle rivière Saskatchewan qui, en langue indienne, veut dire courant rapide. La Saskatchewan forme deux branches, la Saskatchewan du Nord, qui est la plus importante et la Saskatchewan du Sud. Ces deux rivières se réunissent à quelques lieues en dessous de la ville de Prince-Albert, après avoir traversé des terres d'une grande fertilité, soit en prairie bonnes pour l'élevage ou la culture, soit en bois de plusieurs espèces. Le colon n'a que l'embarras du choix ; dans toute cette province, il y est toujours assuré de trouver des terres à son goût et à quelques lieues seulement du chemin de fer.

PRINCE-ALBERT

La capitale de la Saskatchewan est Prince-Albert, petite ville pleine d'avenir bâtie sur la rive sud de la rivière Saskatchewan, navigable en cet endroit sur une distance de 500 milles (804 kilom.) à l'ouest de la ville jusqu'à Edmonton et 500 milles à l'est. On y trouve un grand nombre de magasins, plusieurs banques, 2 moulins à farine, 3 scieries et plusieurs églises de différents cultes. C'est à Prince-Albert que vient aboutir le nouveau chemin de fer qui part de Régina sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique. Prince-Albert est le siége d'un évêché catholique ; l'évêque, Mgr Pascal, vient du département de l'Ardèche, en France, il est très dévoué pour la colonisation et serait heureux de voir un grand nombre de ses compatriotes de l'Ardèche, de la Loire, la Haute Loire et la Lozère venir s'établir dans son diocèse pour y cultiver les belles terres de 64 hectares que donne gratuitement le gouvernement. On peut lui écrire si on le désire.

Le curé de Prince-Albert est le Rev. P. Dommeau, qui vient de Laval (Mayenne). Il y a aussi à Prince-Albert, un palais de justice, les bureaux du gouvernement pour l'octroi des terres, des casernes pour la gendarmerie (police à cheval), un couvent de religieuses pour l'éducation des jeunes filles, plusieurs écoles, des bureaux de poste et de télégraphe, tout ce qu'il faut enfin pour que Prince-Albert devienne en peu de temps une ville considérable. C'est à Prince-Albert que demeure le Rev. P. Blais, qui est spécialement chargé de la réception des colons qui veulent s'établir dans le district.

LAC DES CANARDS.

En anglais Duck Lake (prononcez Deuq Léque), est une paroisse française établie autour de la station du chemin de fer qui porte le nom de DUCK LAKE. Son nom lui vient d'un joli petit lac qui se trouve dans le voisinage et où les canards sauvages foisonnent par milliers. Duck Lake n'est qu'à 36 milles (57 kilom.) au sud de Prince-Albert, et le voisinage de la capitale lui est très avantageux. On trouve à la station plusieurs magasins, un forgeron, un moulin à farine à vapeur, un hôtel, un entrepôt de machines agricoles, un bureau de poste, une église, deux écoles, etc. Presque tout le monde y parle français. Le curé de la paroisse, le Rev. P. Pineau, est un ancien soldat de 1870, et vient du département de la Mayenne; il s'occupe

beaucoup de la colonisation du pays par des familles françaises, ce qui veut dire que non seulement nos bons cultivateurs de la Mayenne et de la Bretagne, mais aussi les canadiens-français de la province de de Québec et des Etats-Unis qui y sont en grand nombre, ainsi que les belges, y sont les bienvenus. L'instituteur vient des Trois-Rivières. Les terres de cette colonie sont très bonnes avec beaucoup de prairie et de bois; le sol est de qualité supérieure composé d'une couche de terre noire épaisse de 1 à 3 pieds, avec un sous-sol d'argile ou d'une espèce de terre blanche, très favorable à la végétation. On trouve l'eau partout à une profondeur de 20 à 30 pieds (6 à 9 mètres); et en plusieurs endroits il y a de jolis petits lacs qui sont très commodes quand on fait l'élevage des bestiaux. Il y a encore autour de la station de Duck Lake, ou Lac des Canards, de nombreux lots gratuits à prendre à une distance variant de 2 à 4 lieues seulement, aussi engageons-nous fortement tous ceux qui le pourront à aller les prendre le plus tôt possible. Ce sont des chances exceptionnelles qu'il ne faut pas laisser perdre. Les lettres pour les colons français et belges qui demeurent au Lac des Canards doivent être adressées à :

"Station Duck Lake, Saskatchewan, Canada."

CARLTON

Prononcez Karltonne, colonie française située sur les rives de la rivière Saskatchewan, à 12 milles (18 kilom.) à l'ouest de la station de Duck Lake, près d'un ancien fort de la compagnie de la Baie d'Hudson pour la traite des fourrures, brûlé en 1885. Il y a en cet endroit de belles terres gratuites en prairie et en bois à prendre, plusieurs sont situées à 2 lieues seulement du chemin de fer, etc., par suite très avantageuses. Le sol, de même qualité qu'au lac des Canards, produit partout du blé, de l'orge, de l'avoine et tous les légumes. Il y a un bureau de poste, plusieurs écoles, etc. En attendant l'arrivée prochaine d'un curé, la colonie est desservie par le Rév. P. Pineau, du lac des Canards.

LAC MASKEG PAR CARLTON

est sur une réserve d'Indiens (sauvages) civilisés et convertis au catholicisme; mais plusieurs familles parlant français s'y sont établies non loin du lac et la place ne manque pas pour en établir encore plusieurs milliers. On trouve au lac Maskeg un magasin une scierie construite par un canadien-français, M. Marcelin, une école, chapelle, etc. Le juge de paix est M. T. Théroux.

Les terres sont en prairie et en bois. Le lac Maskeg est à 15 milles (23 kilom.) au nord de Carlton. On traverse la rivière Saskatchewan à Carlton sur un bac à la cordelle, les terres gratuites sont des deux côtés de la route qui conduit à la chapelle.

Le curé de la paroisse est un prêtre canadien, le Rév. P. Pâquet. Le bureau de poste est à Carlton, c'est là provisoirement qu'on doit adresser les lettres. Les colons qui arrivent dans cette paroisse sont logés gratuitement en attendant qu'ils aient construit leur maison.

Au sud des paroisses du lac des Canards et de Carlton se trouvent plusieurs autres colonies françaises et belges en formation, les terres y sont en prairie et en bois, très avantageuses et tout près du chemin de fer. On trouvera des détails sur des feuilles spéciales, qui seront publiées à cet effet.

Les colons en destination pour toutes ces colonies doivent tous prendre leur billet direct pour Duck Lake et descendre à cette station.

ST. LOUIS DE LANGEVIN

Nouvelle colonie française du plus bel avenir, ainsi nommée en l'honneur de St. Louis roi de France et de sir Hector Langevin, ancien ministre des travaux publics du Canada, si sympathique à la colonisa-

tion française. Les terres gratuites y sont magnifiques, beaucoup de prairie avec du bois partout en suffisante quantité. principalement sur les bords de la rivière Saskatchewan, terre noire d'une grande fertilité produisant d'abondantes récoltes de grains et de légumes, tout promet qu'avant deux ou trois ans, cette colonie sera une des plus belles de la région. On trouve à St. Louis de Langevin, une église et plusieurs écoles, il manque seulement un bon magasin d'épiceries, draps, etc. Le bureau de poste porte le nom de Boucher, ce qui fait que toutes les lettres pour cette colonie doivent porter la mention : St. Louis de Langevin par Boucher. Saskatchewan, Canada.

Le curé est le Rév. P. Lecoq, qui vient du département de Sarthe et en a fait venir plusieurs familles, il ne faut donc pas alors s'étonner s'il y a à St. Louis de Langevin une belle colonie de nos braves cultivateurs de la Sarthe dont le contentement et la satisfaction sont très visibles et qu'ils manifestent chaque jour, dans les lettres qu'ils écrivent à leurs parents et amis pour les engager à venir s'établir auprès d'eux. Il y a de la place encore en cette colonie pour plusieurs centaines de familles sur des lots gratuits splendides. Des Français de la Bretagne et de toutes les autres parties de la France y arrivent aussi chaque mois, ainsi que des Belges et des Suisses. L'instituteur est du Morbihan.

St. Louis de Langevin est à 18 milles (28 kilom.) de la station de Duck Lake, 8 milles (12 kilom.) de celle de Macdowall, lorsque la route qui y conduit sera achevée et à 30 ou 40 milles (64 kilom.) de Prince-Albert. Le député du district, M. Boucher, demeure à St Louis de Langevin par Boucher.

Les colons en destination de cette colonie doivent prendre leurs billets en Europe pour la station de Duck Lake où ils trouveront facilement des voitures pour ~~se faire conduire où ils voudront.~~

BELLEVUE.

Nouvelle paroisse française, belge et suisse en formation à 8 milles (12 kilom.) au sud de St-Louis de Langevin. Les terres gratuites y sont très belles, en prairie et en bois.

Le pays est en plaine, avec de légères ondulations, car on est proche des petites collines appelées par les métis montagnes de bouleau (Birch hills), du haut desquelles on jouit d'un coup d'œil vraiment magnifique et d'un panorama superbe, d'où le nom de Bellevue donné à la colonie. Pays d'avenir pour la culture et l'élevage. Le bureau de poste est à Boucher. A l'est de Bellevue toutes les terres sont vacantes et à prendre sur une distance de 25 à 30 lieues. Le pays est tout en prairie entrecoupé ça et là de jolis bouquets de bois. La terre y est de bonne qualité. Les colons de l'Ardèche, la Loire, la Haute Loire, le Lozère, le Jura, la Savoie et l'Isère, seront heureux et contents d'aller s'établir à Bellevue.

Les colons qui veulent s'établir à Bellevue peuvent écrire à M. le Curé de Bellevue par Boucher, Saskatchewan, Canada, ou à l'instituteur.

BATOCHE.

A 6 milles à l'est de la station de Duck Lake, sur la rive est de la Saskatchewan du Sud ; on traverse la rivière sur un bac presque en face le village. Jolie paroisse française avec des terres très fertiles. Plusieurs de ses cultivateurs ou commerçants sont très à l'aise, notamment MM. Batoche et S. Venne. Il y a à Batoche des écoles, une église, un bureau de poste et de télégraphe, plusieurs magasins, un hôtel, etc. Tout autour il y a de nombreux lots gratuits, en se dirigeant vers l'est de la colonie principalement. Le curé est le Rév P. Moulin, qui vient de la Gouesnière, près Cancale, Ille et Vilaine ; lui aussi est bien content de voir s'établir autour de lui des familles de Bretagne et de toutes les parties de la France. Batoche est à 8 milles (12 kilom.) de Bellevue, à 20 milles (32 kilom.) de St-Louis de Langevin et à 8 milles de la paroisse suivante.

ST. LAURENT

Le bureau de poste de St. Laurent s'appelle Grandin. Toutes les lettres pour les colons français et belges, habitant cette colonie française doivent donc être adressées à St. Laurent par Grandin, Saskatchewan, Canada.

Dans certaines parties de cette colonie, les terres gratuites sont plus ou moins légères et sablonneuses, quoique pouvant donner d'assez bonnes récoltes de grain ou de foin, dans d'autres les lots gratuits ont une terre plus forte et plus fertile, le pays est généralement plat avec de légères ondulations, couvert de prairies et de bois pour tous les besoins. La Rivière Saskatchewan traverse la colonie. Il y a à St. Laurent une église, plusieurs écoles et magasins, etc. La poste est à Grandin.

Un bon nombre de familles qui demeurent à St. Laurent se sont établies d'abord dans le Manitoba puis ensuite sont venues se fixer en cet endroit. Citons entre autres MM. Charles Nolin et Maxime Lépine qui ont été tous deux députés au Manitoba et qui maintenant emploient une partie de leur énergie et de leur activité à favoriser la colonisation dans cette partie du pays. Aussi les colons Français et Belges établis à St. Laurent ou qui iront s'y fixer, sont-ils assurés de trouver auprès d'eux ainsi que près du curé, qui est un prêtre canadien, de l'aide et un bon accueil.

Les colons pour St. Laurent doivent descendre à la station de Duck Lake et prendre leurs billets directement pour cet endroit. On voit par là que la paroisse du Lac des Canards ou Duck Lake est le centre de toute la région, ce qui est un gage certain d'une grande prospérité dans un avenir peu éloigné.

DOMREMY

Colonie lorraine et alsacienne ainsi nommée par des Français en souvenir du village où est née Jeanne d'Arc et pour rappeler la patrie absente. C'est là que se dirigent de préférence les Français des Vosges, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, des Ardennes, et des autres parties de l'Est de la France. Les terres splendides en prairie et en bois données gratuitement par lots de 64 hectares à tout homme âgé de plus de 18 ans qui viendra s'établir dans cette nouvelle colonie et le nom de Domrémy, sont des gages assurés de la grande prospérité qui attend le nouvel établissement. Là nos compatriotes trouveront non seulement de nombreux groupes d'amis et de connaissances qui leur feront penser qu'ils sont encore dans la patrie, mais aussi un nom qui est cher à tous les patriotes.

Au mois de mars prochain un grand nombre de colons de la Lorraine et plusieurs prêtres lorrains, doivent aller s'établir à Domrémy. Tous doivent prendre leurs billets pour Duck Lake et descendre à cette station où ils trouveront des guides pour se faire conduire et des amis pour les recevoir.

BATTLEFORD

Est une colonie située à environ 75 milles (120 kilom.) des stations de Saskatoon et de Clark's Crossing, et 100 milles (160 kilom.) à l'Est de Duck Lake au confluent de la Rivière Bataille (Battle) et de la Saskatchewan du Nord. Les terres y sont de bonne qualité, mais elles sont un peu trop loin des voies de communication et du chemin de fer. Malgré cela quelques centaines de colons y sont établis et y prospèrent. La terre y est bonne pour la culture mais on s'y livre surtout à l'élevage; le foin y pousse à une grande hauteur et produit abondamment. Il y a à Battleford plusieurs magasins, un bureau de poste et de télégraphe, plusieurs églises de différents cultes et des écoles, des casernes pour la gendarmerie, etc. Quand le chemin de fer y passera, ce sera alors un

pays avantageux, pour le moment ceux qui veulent cultiver font mieux de s'établir dans des localités mieux pourvues de voies de communication. Dans toutes ces colonies, l'on parle français, car la population se compose en grande partie de Français, de Belges, de Canadiens-français venant de Québec ou des Etats-Unis et de Métis français, qui tous accueillent comme des frères ceux qui viennent s'établir auprès d'eux.

PROVINCE D'ALBERTA.

La province d'Alberta, capitale *Calgary*, est située au centre d'un pays d'élevage, presque au pied des Montagnes Rocheuses ; elle est célèbre par ses nombreuses fermes d'élevage et ses minerais de toutes sortes. Au sud de Calgary jusqu'à la frontière des États-Unis et au nord de la capitale jusqu'à 50 ou 60 milles (80 à 95 kilomètres), et à l'est sur plusieurs centaines de milles, tout le pays est en plaines, avec très peu de bois et souvent pas du tout ; sur ces plaines paissent en grand nombre des bêtes à cornes et des moutons. Près des Montagnes Rocheuses le terrain est boisé. Calgary est à une distance de 840 milles, soit 1351 kilomètres à l'ouest de Winnipeg. Les terres bonnes pour la culture sont surtout au nord de Calgary, près des rivières du Daim Rouge (Red Deer), Bataille (Battle), et dans le district d'Edmonton. Nous allons donner une description des principales places de colonisation canadienne-française et belge, le long du chemin de fer de Calgary à Edmonton et autour de cette ville.

EDMONTON.

Au nord de l'Alberta, sur la rive nord de la rivière Saskatchewan, le chemin de fer ne traverse pas la rivière à cause de sa grande largeur et du coût excessif que coûterait un pont en cet endroit, il s'arrête sur la rive sud à environ 2½ milles de la ville-nord ; tout autour de la gare se bâtit une nouvelle ville qui dépassera bientôt l'ancienne en population. C'est là que le chemin de fer du Pacifique a bâti un bel hôtel et que sont les principaux bureaux du gouvernement, bureau des terres d'enregistrement, etc. On traverse la rivière sur un bac. La ville nord a un joli aspect, car les berges de la rivière sont très élevées. On trouve à Edmonton des magasins, des églises, une banque, un journal, des hôtels, tout ce qui peut donner de l'activité et du mouvement.

ST-ALBERT

à 10 milles (16 kilom.) au nord d'Edmonton, fondée en 1860 par le Rév. P. Lacombe ; paroisse de Métis français et de Canadiens. C'est le siège d'un évêché, l'évêque est un français, Mgr Grandin, qui est très dévoué et sympathique. On trouve à St-Albert une église, un évêché, un orphelinat, un couvent pour l'instruction, dirigée par des religieuses, un moulin à farine, un hôtel, un bureau de poste et plusieurs magasins. La rivière Esturgeon (Sturgeon), qui a très peu de courant, coupe le village en deux ; tous les établissements religieux sont situés sur le côté nord de la rivière, qui est traversée par un beau pont en bois. Il n'y a plus de lots gratuits à prendre à St-Albert, aussi, les colons ont-ils été s'établir au

LAC DES ŒUFS,

à 16 milles (25 kilom.) de St-Albert, autour d'un petit lac qui porte ce nom. La colonie est surtout peuplée par des Canadiens de la province de Québec, elle a été fondée par M. l'abbé Morin, aussi donne-t-on parfois le nom de Morinville à cet établissement. Il y a une chapelle, un

prêtre résident, mais pas encore de bureau de poste, ce qui ne tardera guère. Les terres sont très bonnes en cet endroit, mais nous croyons que les colons qui y sont auraient bien mieux fait de prendre des terres gratuites, homesteads, le long de la ligne du chemin de fer du Pacifique, où il y en avait des milliers, plutôt que d'aller s'établir à 28 milles (45 kilom.) d'une station et payer pour traverser la rivière Saskatchewan un péage assez élevé en allant porter leurs produits à la gare d'Edmonton. S'ils sont contents de leur choix, tant mieux.

PRAIRIE ASSINIBOINE

Grande et fertile plaine à l'ouest de St-Albert; une vingtaine de familles canadiennes y sont établies, mêlées à des colons allemands venus de Russie. C'est un pays magnifique, en prairie et en bois.

FORT SASKATCHEWAN

A 18 milles (28 kilom.) à l'Est d'Edmonton en descendant la rivière Saskatchewan. Très jolie paroisse avec de bonnes terres en prairie et en bois. Le nord de la rivière est français, le sud anglais. Les familles qui habitent la partie française viennent de la province de Québec, d'autres de France. On trouve au Fort Saskatchewan, une église, un presbytère, une école, un bureau de poste et de télégraphe. Le curé M. l'abbé Dorais est canadien et très-dévoué à la colonisation de sa paroisse. Le site de cette colonie est très-joli; les deux côtés de la rivière bordés de maisons offrent un joli coup d'œil et tous les colons y sont contents sinon enchantés de leur sort.

WETASKIWIN

Mot sauvage qui veut dire terre de paix, est une station du chemin de fer à 4 milles (64 kilom.) au sud d'Edmonton. On trouve à la station plusieurs magasins dont un tenu par un Canadien-français M. Z. Miquelon qui s'occupe de colonisation et du placement des émigrants. Les terres autour de Wetaskiwin sont parmi les plus belles du district d'Edmonton; c'est une prairie boisée ça et là, qui s'étend jusqu'à la Rivière Bataille (Battle River) et se continue ensuite à l'Est sur des centaines de milles. La terre est de qualité supérieure et nul doute que Wetaskiwin ne devienne bientôt un centre d'avenir. La population se compose d'Allemands venus de Russie, de Canadiens de la Province de Québec, de quelques Français et Belges; les terres gratuites sont prises jusqu'à 10 milles (16 kilom.) des deux côtés de la ligne de chemin de fer, mais de nombreux colons peuvent encore s'y établir en arrière et la Compagnie du Pacifique y a de belles terres à vendre tout près de la station à un prix moyen de $3.00 l'acre (37 frs. 50 l'hectare). A l'Ouest de Wetaskiwin à 10 milles, la prairie devient plus boisée. Nous conseillons à ceux de nos compatriotes qui veulent s'établir dans l'Alberta, de venir s'établir à Wetaskiwin, c'est une des meilleures parties de cette Province. Ils pourront aussi s'établir près des stations de Lacombe, Red Deer et Hobema, en dehors de la réserve.

DUHAMEL

Province de métis français sur la rivière Bataille; l'église est à 18 milles à l'Est de la station de Wetaskiwin. Il a des Français et des Belges dans le voisage. On y compte en tout une quarantaine de familles. Il y a des bonnes terres à prendre dans le voisinage de cette colonie. Le curé, M. Béliveau est Français.

Pour le choix des terres, nous conseillons toujours à ceux qui veulent des lots gratuits de les choisir le plus près possible des lignes de chemin de fer et s'ils veulent acheter des terres de s'adresser seulement aux agents de la Cie du chemin de fer. Il n'y aura ainsi pour eux aucun danger de se faire tromper. En agissant ainsi les colons sont assurés de réussir.

LES MINES DE CHARBON DE L'ALBERTA.

La Province d'Alberta renferme aussi des mines de toutes sortes, notamment dans les montagnes Rocheuses. Il y a dans l'exploitation de ces mines de quoi faire fructifier bien des capitaux. Les mines de charbon sont nombreuses, les principales sont à *Lethbridge* et à *Canmore*, où se trouvent employés un assez grand nombre de mineurs français et belges qui gagnent des salaires de $2 à $2.50 par jour (10 à 12 frs. 50). Lethbridge et Canmore sont des stations sur le chemin de fer du Pacifique ou un de ses embranchements. A Canmore c'est un riche anglais parlant bien français, lord Cochrane, qui a mis en exploitation une des mines. Le bureau de poste de Canmore est tenu par un canadien français qui a ouvert aussi un magasin près de la station.

LE CANADA EN FRANCE.

Pour donner une idée de ce que l'on dit en France (aussi bien qu'en Belgique et en Suisse), sur le Canada, nous avons publié, l'année dernière, une brochure ayant pour titre "ÉMIGRATION EN CANADA" qui contient des lettres écrites par des colons ayant le dessein d'émigrer en Canada et les réponses qui y ont été faites. On peut se procurer cette brochure en s'adressant à M. A. Bodard, secrétaire de l'émigration française, chargé par le gouvernement de la réception des colons français, belges et suisses, 183 rue des Commissaires, à Montréal, Canada. Aujourd'hui nous publions seulement la lettre d'un curé français qui contient presque à elle seule toutes les absurdités qui se débitent en Europe, sur le Canada ; laissant les lecteurs juger eux-mêmes la question après avoir lu la réponse de Mr l'abbé Dugas et celle de Mr A. Bodard qui sera envoyée à ceux qui la demanderont.

Lettre d'un curé français sur le Canada.

Pouillé par Ancenis, Loire Inférieure, France,
24 février, 1891.

— A Monsieur l'Abbé Dugas, en Canada,

Mon Révérend Père, —

Un de mes paroissiens, désireux d'aller chercher fortune au Canada, me prie de vous demander ce que vous pensez de tout ce qu'on dit de ce pays des fées. Vos livres sont intéressants à lire, mais je crois que ceux qui les font y sont très intéressés. Il me semble qu'il y a beaucoup de mensonges, car pour quelqu'un qui sait ce que c'est que de travailler la terre, ce sont des châteaux batis en Espagne. Je connais un missionnaire nantais qui a cru faire fortune, il y a quelques années, en achetant d'immenses terrains en Canada. En fin de compte, il s'est trouvé un beau matin, endetté de 150,000 à 160,000 francs. Par bonheur qu'il a trouvé de bonnes âmes qui l'ont tiré d'embarras, car sans cela.........

Comme on me le disait encore hier, si c'était une bonne opération, les grands propriétaires seraient les premiers à acheter des terres au Canada. Je crois qu'on feraient beaucoup mieux de laisser nos paisibles habitants d'ici vivre en France, en travaillant, que de chercher à les emmener au Canada pour les y faire mourir de misère.

En somme, je crois, que ce sont des flibustiers qui cherchent leur intérêt personnel, au risque de ruiner ceux qu'ils veulent entraîner, pour cultiver à tout prix les terrain qu'ils ont achetés à vil prix et dont ils veulent se débarrasser.

On dit que Thiévin, de Pannecée, Loire Inférieure, est complètement ruiné, c'est lui-même qui l'a écrit. Est-ce vrai? Pauvre diable, il aurait mieux fait de rester à manger ici du pain, en travaillant, que d'aller crever de faim au Canada. Que deviennent mes anciens paroissiens Jean Godard et Jean Blain? Ils ne donnent plus signe de vie. Pauvre gens, ils se sont laissés leurrer comme bien d'autres. Ils doivent regretter Pouillé. Cela me prouve, une fois de plus, que tout ce que l'on dit de ce pays des fées (remplies de loups et autres bêtes sauvages) est faux. On veut faire mousser la chose à tout prix. Je crois qu'il faut chiner au Canada comme en France, sinon plus pour gagner sa vie. Au reste, c'est quitter le certain pour l'incertain. Il vaut mieux n'être pas riche en France que d'aller crever de misère en Canada. Mon paroissien désire savoir à quel dégré descend le thermomètre en hiver et jusqu'où il monte en été.

Voilà, mon Révérend Père, ce que je voulais vous dire. Vous comprendrez facilement que je n'ai aucune confiance dans tout ce qu'on dit du Canada. Je ferai, ou plutôt nous ferons, mes confrères et moi, tout ce qui dépend de nous, pour retenir ici nos paroissiens. Nous aimons mieux les voir heureux ici, en travaillant, que de les voir mourrir de faim en Canada. Si je vous écris ces lignes, ce n'est que pour faire plaisir à mon cher paroissien qui, je crois, commence à se dégoûter de tout ce qu'on lui a dit de l'Amérique. Il a raison.

Votre très humble serviteur,

(Signé), B. CARTAUD.
Curé de Pouillé, Loire Inférieure.

P.S.—Mon paroissien me prie encore de vous demander le nom de votre pays natal. . . .

Réponse de M. l'Abbé Dugas à M. le curé de Pouillé.

Monsieur le Curé: —

Dans la brochure que j'ai publiée sur la province du Manitoba, il n'y a aucun mensonge, c'est l'expression de la vérité, le résultat de mes observations pendant vingt-deux ans.

Descendant de Français mais né dans ce pays, je suis convaincu que le Canada est pour les cultivateurs français plus avantageux que la France elle-même, car tous ceux qui sont au Manitoba en sont si contents, qu'il ne regrettent qu'une chose, ne pas y être venus dix ans plus tôt.

Il est vraiment triste d'avoir à constater combien peu on se souvient en France du Canada qui a été et sera toujours la plus belle preuve du génie colonisateur de la France. Notre pays a été découvert et colonisé par des Français; on y compte près de deux millions d'habitants parlant français; au Manitoba et dans le Nord-Ouest du Canada, deux évêques, et une bonne partie du clergé viennent de France directement, il y en a même de votre pays, la Bretagne; à tous ceux là vous auriez pu vous adresser pour avoir des renseignements, avant d'écrire et de dire, ce qui est complètement faux, que "le Canada est un pays rempli de loups et de bêtes sauvages" et que tout ce que nous disons n'est que mensonge et a pour but de débaucher vos paroissiens pour leur vendre des terres, terres *qu'on ne leur vend pas, mais qu'on leur donne pour rien.* Je ne vois pas qu'il y ait une spéculation malhonnête ni une exploitation quelconque dans le fait d'offrir *pour rien* à vos cultivateurs, 64 hectares de bonne terre. Nous tenons, il est vrai, à avoir en Canada, des colons français et catholiques, parce que le Canada est un pays catholique et resté toujours français, mais nous ne voulons tromper personne; croyez-vous

que ceux que nous aurions ainsi trompés, auraient confiance en nous, si nous leur cachions la vérité ? N'est-il pas de notre intérêt de n'attirer ici que de bons colons pour les faire réussir et mériter ainsi leur reconnaissance ? Non, monsieur le curé, vos compatriotes ne *crèvent* pas de misère en Canada, M. A. Bodard, secrétaire de la société d'Immigration française, qui est chargé, à Montréal, Canada, par le gouvernement de s'occuper des Français, et des Belges, vous donnera des nouvelles de ceux dont vous parlez et vous verrez ce qu'ils disent du Canada.

Vos anciens paroissiens travaillent sur les fermes qu'on leur a données pour rien, s'ils n'écrivent pas, c'est parce qu'ils ont trop d'ouvrage et qu'ils sont négligents ; s'ils étaient morts ou mécontents, vous le sauriez depuis longtemps, car les mauvaises nouvelles vont vite.

Nous n'avons jamais dit qu'en Canada on s'enrichit à ne rien faire, il faut travailler ici comme dans tous les autres pays du monde, mais je puis certifier, sans crainte d'être démenti, que dans notre Canada, on vit mieux et on est plus heureux qu'en France, que les salaires des ouvriers agricoles sont 2 et même 3 fois plus élevés en Canada que chez vous, que la vie y est moins chère et par suite les profits plus élevés et qu'enfin à ceux qui, toute leur vie ne seront en France que des valets, des fermiers ou des métayers ayant de la peine à nouer les deux bouts, de pauvres diables vivant misérablement, le Canada offre gratuitement 64 hectares de belle et bonne terre produisant sans engrais de 25 à 30 hectolitres de blé à l'hectare.

Telles sont, monsieur le curé, quelques uns des avantages qu'offre notre pays à vos braves cultivateurs et s'ils n'y viennent pas en plus grand nombre, cela est dû tout simplement à ce qu'ils ignorent ce que c'est que le Canada, ou qu'il y a des personnes qui, sans y rien connaître, mais que je veux bien croire de bonne foi, parlent à tort et à travers, des flibustiers, des loups, des bêtes sauvages et des hivers du Canada.

J'aime à croire et j'ai déjà eu des preuves du contraire, que vos confrères ne sont pas tous du même avis que vous sur le Canada et que dans les livres que j'ai le plaisir de vous envoyer, vous puiserez des renseignements qui s'ils ne vous rendent pas complètement favorable à notre pays, auront le don, du moins je l'espère, d'enlever en partie, les préjugés que vous nourrissez contre lui.

Si vos paroissiens devaient venir en Canada pour y mourrir de faim, il vaudrait mieux pour eux qu'ils restent en France, je suis de votre avis là-dessus, mais si l'on vous prouve qu'ils sont mieux ici que chez vous, pourquoi leur conseiller de ne pas partir pour le Canada et vous opposer ainsi au bonheur de tous ces braves gens ?

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé), G. DUGAS, Prêtre.

Sainte-Anne des Plaines, Canada.

Témoignages de satisfaction de colons français.

On trouvera dans la brochure " Emigration en Canada " que l'on peut se procurer gratuitement en la demandant à M. A. Bodard, secrétaire de l'émigration française à Montréal, Canada, les lettres de MM. Blain et Thiévin en réponse au curé de Pouillé et des témoignages de satisfaction donnés par de nombreux colons français et belges établis au Manitoba, nous nous contentons de publier aujourd'hui, prise entre des centaines, la lettre d'un colon français de la Saskatchewan qui prouve combien est avantageux ce nouveau district de colonisation.

St. Louis de Langevin par Boucher,
Saskatchewan, Canada, 21 septembre 1892.

A M. A. Bodard, Secrétaire de la Société,
d'Immigration Française, à Montréal, Canada.

Monsieur,—

Auriez-vous l'obligeance de me dire combien ça me coûterait pour retourner en France cet hiver. Un grand nombre de mes compatriotes avec lesquels je suis resté en relations depuis que je suis en Canada et auxquels j'ai fait connaître les immenses avantages de ce pays, ont pris la résolution de venir me rejoindre, mais plusieurs d'entre eux, n'ayant jamais voyagé me font demander de venir les chercher, c'est ce qui m'engage à aller en France. Je suis enchanté de ce beau pays. La terre y est excellente, les grains de toutes sortes et les légumes y viennent à merveille et on ne peut trouver nulle part des pâturages plus gras et des fourrages plus abondants. Si je vous dis qu'avec cela le gibier y pullule, que le tabac y vient très-bien, je vous aurai tracé l'image d'un vrai paradis terrestre pour le cultivateur, etc.......

(Signé), A. GUY

N. B.—Je resterai en France jusqu'à la fin de mars 1893. Tous ceux qui voudront venir avec moi en Canada, n'auront qu'à m'écrire à Mézières sous Lavardin, Sarthe.

Lettres et adresses des colons français, belges et suisses établis en Canada.

Tous les colons cultivateurs, français, belges et suisses établis en Canada, dans les paroisses de Manitoba, Alberta et Saskatchewan sont contents et satisfaits; presque tous les départements de la France y sont représentés, ainsi que toutes les provinces et parties françaises de la Belgique et de la Suisse; les émigrants qui arrivent en Canada sont donc presque toujours assurés d'y retrouver des gens de leur pays; si avant de partir ils désirent correspondre avec eux, connaître leurs noms, leur adresse, et savoir ce qu'ils pensent du Canada, ils n'ont qu'à écrire à M. A. Bodard, secrétaire de l'immigration française à Montréal, Canada, qui se fera un plaisir de leur donner tous les renseignements qu'ils voudront avoir. Ses lettres et celles des colons établis en Canada leur prouveront qu'en Canada on ne trompe personne, qu'on dit toujours la vérité; qu'on n'engage pas les gens à venir dans ce pays en leur offrant des passages gratuits pour ensuite leur vendre, à crédit, et à des prix exorbitants, des terres qu'ils ne pourront jamais payer par leur simple travail; mais qu'en Canada, à tous ceux qui peuvent payer leur passage on offre gratuitement 64 hectares de bonne terre, d'une valeur de 2,200 francs, ce qui est le meilleur et le plus honnête encouragement qu'un gouvernement puisse donner, car il permet à l'homme travailleur de devenir propriétaire sans s'endetter; enfin, tous les renseignements qu'ils pourront obtenir leur démontreront que tous les cultivateurs européens établis en Canada sont contents et heureux et que tous ceux qui y viendront ne le regretteront jamais.

Quelques considérations sur les avantages du pays.

Les belles prairies de l'Ouest du Canada conviennent surtout aux émigrants d'Europe et aux fils des cultivateurs de la Province de Québec qui ne veulent pas s'enfoncer dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine. Là, pas de bois à abattre ni à faire brûler, pas de souches à arracher, pas de fossés à creuser, la terre est toute faite, couverte partout d'un riche gazon naturel, toujours prête à recevoir le soc de la charrue; le temps qu'on emploie ailleurs à abattre les arbres est employé ici à labourer et à semer. En toute saison le colon peut se rendre en voiture jusque sur son lot, et s'il vient au mois de juillet ou août, il peut dès le lendemain de son arrivée couper à la faucheuse tout le foin nécessaire à l'hivernement de ses animaux. Deux bœufs labourent de un acre à un acre et demi par jour; dans le cours de l'été, le cultivateur peut ainsi préparer de 25 à 30 acres; s'il a de quoi vivre en attendant la moisson prochaine, son avenir est assuré; au bout d'un an il se trouvera plus avancé qu'un colon établi sur une terre boisée au bout de 10 à 12 ans d'un dur travail de défrichement.

On n'y ressent pas de ces coups de vents épouvantables, de ces cyclones qui sèment partout, sur leur passage, la mort et la dévastation, comme dans le Dakota et l'Ouest des Etats-Unis. On n'y éprouve jamais de sécheresse comme au Texas et dans l'Amérique du Sud, il ne pleut pas souvent mais les récoltes n'en souffrent jamais, car en hiver la terre gèle à une profondeur de 2 à 3 pieds et au printemps elle dégèle doucement, fournissant longtemps l'humidité nécessaire à la végétation. Le climat est chaud en été, froid en hiver, mais d'une salubrité incontestable; il n'y règne ni fièvres ni maladies épidémiques, l'air est partout pur, sec et vivifiant. Il n'y a pas de bêtes féroces, ni de serpents, mais des animaux à fourrures précieuses, du gibier et du poisson en abondance. "Ah! si en France on connaissait ce pays, s'écriait Mr Bigot, Français de la Loire Inférieure, actuellement établi à Oak Lake, tout le monde y viendrait." Le brave cultivateur résumait en quelques mots les nombreux avantages du Grand Ouest du Canada.

LE CANADA, UN DES BEAUX PAYS DU MONDE.

En 1763, la France cédait à l'Angleterre un territoire immense comme l'Europe, le Canada; et ce que Voltaire appelait dédaigneusement "quelques arpents de neige" est devenu un grand pays de plus de cinq millions d'habitants et il y a de la place pour 100. Traversé par le plus beau fleuve du monde, le Saint-Laurent, que les navires du plus fort tonnage remontent jusqu'à 986 milles, (1826 kilomètres) de son embouchure, pour venir accoster aux quais de Montréal, le Canada possède les plus grands lacs du monde, les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario; le plus grand pont du monde, le pont Victoria, en face de Montréal, d'une longueur de 9,184 pieds (2,800 mètres); la plus puissante compagnie de chemin de fer, la compagnie du Pacifique, exploitant la plus longue ligne du monde, le chemin de fer Canadien du Pacifique qui, sans compter les embranchements, s'étend de Québec à Vancouver, de l'Atlantique au Pacifique, sur une longueur de 3,078 milles (4,954 kilom), et trois des plus puissantes lignes de steamers du monde, les lignes Allan, Dominion et Beaver.

Le Canada est plus près d'Europe que les Etats-Unis, car Halifax, son port d'hiver, n'est qu'à 2,480 milles de Liverpool, tandis que New-York en est à une distance de 2,986 milles; son système de navigation par les lacs, les fleuves et les canaux est incomparable, et il est sillonné en tous sens, par 14,000 milles de chemins de fer, (22,530 kilomètres), qui ont transporté en 1891 plus de 13 millions de voyageurs. Enfin, le Canada est peuplé par les enfants de deux grandes nations, les Anglais et les

Français, qui s'entendent parfaitement, sur ce continent, pour arriver à faire de leur nouvelle et commune Patrie le plus beau, le plus prospère et le plus libre pays du monde.

AUX PERES DE FAMILLE ET AUX LECTEURS.

Les cultivateurs, pères de famille qui ne possèdent pas assez d'argent pour établir leurs enfants autour d'eux sur des terres, devraient surtout venir dans notre pays. En Canada le gouvernement leur donnera gratuitement à chacun 64 hectares de bonne terre ; avec l'argent qu'ils obtiendront en vendant leurs petites propriétés en France et en Belgique, ils pourront tous s'établir sur des fermes de 64 hectares et le père de famille aura la satisfaction de voir tous ses enfants établis autour de lui et non pas dispersés dans les villes, où bien souvent ils ne trouvent que misère et déceptions.

La fortune ne frappe qu'une fois à votre porte, elle se présente à vous aujourd'hui, chers compatriotes sous la forme de cette brochure qui vous parle du Canada. Lisez-la attentivement et mettez à profit les conseils qu'elle vous donne en venant en Canada chercher l'aisance, la paix et le bonheur qu'il vous est si difficile maintenant de trouver en Europe.

Venez en Canada, prendre un beau lot de terre gratuit de 64 hectares. Dans quelques années, il sera trop tard.

Profitez-en. Profitez-en.

COMMENT VENIR EN CANADA.

Le voyage de France ou de Belgique en Canada est maintenant une simple promenade, sans aucun danger, sur les grands navires à vapeur qui font la traversée.

Le meilleur moment pour venir en Canada pour prendre des terres est la fin du mois de mars et commencement d'avril, si on veut cultiver et récolter, dès la première année. Ceux qui veulent travailler sur des terres comme domestiques font mieux de ne venir qu'au mois de mai pour Montréal ou au mois de juillet pour Winnipeg pour travailler aux moissons.

Le voyage de France ou de Belgique en Canada par mer prend de 8 à 12 jours suivant les lignes et les ports d'embarquement. Une fois décidés à venir en Canada, quand vous serez fixé sur l'endroit où vous voulez aller, prenez alors en Europe votre billet directement jusqu'à destination, c'est-à-dire, payez votre voyage entier par mer et par chemin de fer jusqu'à la station où vous voulez descendre. Ce sera pour vous une économie de temps et d'argent.

Le prix du voyage varie de 110 à 150 frs. par personne suivant les lignes et les ports d'embarquement, pour venir à Montréal, et de 170 à 250 frs. par personne pour ceux qui vont au Manitoba, à Prince Albert ou Edmonton.

On débarque en hiver, à Halifax ou Portland ; en été, à Québec ou Montréal, ou bien à New-York. A Québec ou à Montréal où tout le monde parle français, on prend le train pour aller au Manitoba et au Nord-Ouest. Voici un petit itinéraire pour le chemin de fer qui sera utile aux colons.

VOYAGE DE MONTREAL A PRINCE ALBERT.

(DUCK LAKE, ETC.)

Départ de Montréal, mardi..	à 8 h. 40 soir.
Arrivée à Winnipeg, vendredi..	à 10 h. 00 matin.

Changer de train. (*4 heures d'arrêt.*)

Départ de Winnipeg, vendredi..	à 2 h. 20 soir.
Arrivée à Régina, samedi..	à 5 h. 20 matin.

Changer de train.

Départ de Régina, samedi..	à 7 h. 00 matin.
Arrivée à Duck Lake..	à 7 h. 00 soir.
Arrivée à Prince Albert..	à 9 h. 00 soir.

Si on part de Montréal le vendredi soir on arrive à Winnipeg le lundi, à Régina le mardi matin, et à Prince Albert ou Duck Lake le mardi soir, en changeant de train aux heures et aux stations indiquées plus haut.

POUR EDMONTON.

(WETASKIWIN, ETC.)

Départ de Montréal, mercredi..	à 8 h. 40 soir
Arrivée à Winnipeg, samedi..	à 10 h. 00 matin

Changer de train.

Départ de Winnipeg, samedi..	à 2 h. 20 soir
Arrivée à Calgary, lundi..	à 2 h. 30 matin

Changer de train.

Départ de Calgary, lundi..	à 8 h. 30 matin
Arrivée à Wetaskiwin, lundi..	à 4 h. 30 soir
Arrivée à Edmonton, lundi..	à 7 h. 00 soir

NOTA : Même itinéraire pour ceux qui partent de Montréal le samedi. Il n'y a que deux trains réguliers par semaine pour Prince-Albert et Edmonton partant de Régina, ou de Calgary, aux jours que nous indiquons plus haut, mais de Montréal à Régina ou Calgary, il y a des trains tous les soirs à 8 h. 40, excepté le dimanche. Si les émigrants sont nombreux il y a des trains spéciaux supplémentaires. Si les émigrants arrivent à Régina ou Calgary les jours où il n'y a pas de train, ils vont loger dans les bâtisses du gouvernement pour les émigrants, situées en face de la gare, elles portent pour enseigne : IMMIGRATION HALL. Ça ne leur coûtera rien pour le coucher, ils n'auront qu'à acheter leurs provisions pour se nourrir.

Demandez à M. A. Bodard, les circulaires complètes pour le voyage en Canada. Tout y est expliqué si clairement, qu'il vous sera impossible de vous tromper.

Au besoin, s'adresser à

D. McNICOLL, *Agent Général des Passagers, Chemin de fer du Pacifique Canadien, Montréal, Canada.*

ou à

L. OLIVIER ARMSTRONG, *Agent de Colonisation du Pacifique Canadien, 523 rue St Jacques, Montréal Canada.*

Pour Renseignements sur
S'adresser à Mr A. BO
Agent du Gouvernement du Canada
46, Rue du Général Foy

CANADA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE CANADA est une ancienne colonie française située au nord des États-Unis dans l'Amérique du Nord. Il est grand comme 16 fois la France et renferme près de **2 millions** d'habitants **parlant français** à part ceux de langue anglaise.

Le Canada est divisé en sept provinces dont la capitale est **Ottawa.** Les principales villes et celles qui ont le plus d'avenir sont : *Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Prince Albert, Calgary, Vancouver et Victoria.*

Le climat y est très sain, chaud en été, froid en hiver, il n'y a jamais de fièvres ni d'épidémies ; on y **récolte** tous les grains, les fruits et les légumes de l'Europe ; on y trouve tous les animaux domestiques

Il n'y a **pas d'armée, pas de service militaire, pas d'impôts** du gouvernement sur les propriétés ; ce sont les communes qui votent leurs impositions ; la sécurité est très grande, la police bien faite.

Il y a partout des **chemins de fer**, des routes, des canaux, des églises, des écoles, des bureaux de poste et de télégraphe.

Les libertés politiques et religieuses sont complètes.

Le Canada est le pays le plus avantageux pour les émigrants **français, belges et suisses,** parce qu'en y entendant parler français ils pourront toujours se croire dans leur patrie.

Les provinces et territoires de l'ouest du Canada, entre autres le **Manitoba** capitale *Winnipeg*, **Assiniboia** cap. *Régina*, **Saskatchewan** cap. *Prince-Albert*, **Alberta** cap. *Calgary*, forment le **grand ouest du Canada.** C'est la partie la plus avantageuse pour le colon d'Europe. Cet immense territoire qui renferme plus de 100 millions d'hectares de terre arable est composé en grande partie de prairies naturelles qui une fois mises en culture, produisent sans engrais des récoltes de blé extraordinaires. Ces terres si fertiles sont cependant en friche pour la plus grande partie, faute d'habitants ; aussi est-ce dans le but de peupler le pays, que le gouvernement donne

POUR RIEN 64 HECTARES DE BONNE TERRE,

à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants. **C'est la richesse** offerte à tous. **Profitez-en** avant qu'il ne soit trop tard, sinon pour vous-même, mais pour vos enfants.

Il faut peu d'argent pour s'établir dans ces provinces du Canada ; en y arrivant en mars ou avril, on peut labourer, semer et récolter, dès la première année.

Il y a partout de nombreuses colonies françaises belges et suisses.

Il y a beaucoup de chasse et de la pêche dans les lacs et grandes rivières ; on n'y rencontre ni serpents, ni bêtes féroces, ni animaux dangereux.

Consultez les compatriotes qui y sont établis par milliers, demandez leurs noms et leur adresse ainsi que des brochures illustrées et tous renseignements sur le Canada, le voyage et les meilleures localités pour s'établir, à

L. DESBOIS,

9, Rue de Rome, 9, PARIS.

NOTA. — Prière de faire lire cette circulaire par vos amis et connaissances et d'engager ceux qui ne veulent s'établir dans l'Afrique du nord et nos autres colonies, à aller de préférence en Canada où ils ne seront pas perdus pour notre nationalité.

A QUI S'ADRESSER EN CANADA

en l'absence de M. A. BODARD.

D'abord à tous les Agents du gouvernement à Québec, Montréal, Winnipeg, Prince-Albert et aux principales stations. Quand on ne sait pas où aller, se rendre dans les maisons du gouvernement où ça ne coûte rien et demander des renseignements.

A *Winnipeg* voir aussi M. BERNARDT, un compatriote qui se tient au *Rosin House*, hôtel français-belge, juste en face la gare.

Dans le **Manitoba** il y a encore des lots gratuits plus ou moins avantageux aux endroits suivants :

Whitemouth s'adresser à M. ROY, à la station.

Sainte-Anne et la *Broquerie*, s'adresser à MM. les Curés

Lourdes et *Saint-Claude*, s'adresser à M. G. TREMORIN et M. le Curé.

Saint-Laurent s'adresser à M. J. M. J. MULVHILL, Maire, et à M. REY.

Rivière Big Grass, descendre à la station de *Gladstone*, aller trouver M. FARNY, et se faire conduire en voiture chez M. L. HACAR, à *Tupper*.

Lac Dauphin, descendre à la station *d'Arder*, et se faire conduire en voiture chez MM. JACOB ou DUMON, Si on leur écrit 10 jours d'avance, ils iront vous chercher à la station.

Dans la **Saskatchewan** :

A Duck lake ou *Lac des Canards*, s'adresser à M. G. FOURNIER, qui tient le magasin de M. T. O. DAVIS, en arrière de la station, et partout où vous irez aux personnes dont vous verrez les noms dans les brochures que vous enverra M. A. BODARD.

CHASSE AU CHEVREUIL EN CANADA

COLONISATION DU CANADA

Près de 2 millions de Français, Belges et Suisses

RAPPELEZ-VOUS

Qu'en Canada, on parle français comme en France et que le Gouvernement donne gratuitement 64 hectares de bonne terre à tout homme âgé de plus de 18 ans.

Que ces 64 hectares ne coûtent absolument rien, qu'il n'y a à payer que les frais de bureau et d'acte, soit 62 fr. 50.

Que les frais de déplacement pour aller choisir un lot peuvent être évalués de 25 à 50 francs.

Qu'une petite maison en troncs d'arbres équarris de 8 mètres sur 4 ou 5 mètres sur 5, peut coûter de 125 à 200 francs.

Pour 300 francs au plus, on se trouve donc propriétaire en Canada de 64 hectares de terre et d'une Maison.

RAPPELEZ-VOUS

que les terres que l'on vous donne gratuitement ont produit depuis 10 ans sans engrais, une moyenne de 20 hectolitres de blé à l'hectare et en 1891, 27 hectolitres.

Que ces terres gratuites sont ordinairement des prairies naturelles qui produisent de 3 à 7 tonnes de foin par hectare, sur lesquelles vous pouvez élever des troupeaux de bêtes à cornes et de moutons.

Que sur ces prairies, une bonne vache de 125 fr. doit vous donner en beurre et en fromage au moins un revenu de 100 fr. pendant l'été ; que celui qui peut en acheter 8 ou 10 peut se créer ainsi de bonnes rentes presque sans travail.

Que pour venir en Canada et jusque sur votre terre, il en coûte de 250 à 300 fr. par personne et 125 à 160 fr. pour *Montréal*, qu'il ne faut que 10 à 12 jours de voyage. Le moins qu'un domestique gagne en Canada est 600 francs par année, nourri et logé et que ceux qui partent pour *Winnipeg*, à la fin de Juillet gagnent de 100 à 125 fr. par mois et nourri, en travaillant aux moissons.

Pères de famille, rappelez-vous qu'avec quelques centaines de francs et votre travail, vous pouvez devenir riches en Canada et avoir la satisfaction de voir tous vos enfants établis autour de vous, sur les beaux lots de terre de 64 hectares qui leur seront donnés gratuitement par le gouvernement.

Qu'en Canada on ne trompe personne, qu'on n'avance ni ne paye pas les voyages des émigrants pour pouvoir mieux les exploiter ou les faire travailler comme des esclaves. Tout ce que veut le gouvernement, c'est attirer en Canada les bons cultivateurs et c'est dans le but de les encourager à venir s'y établir, qu'au lieu de vendre ses terres, il les donne gratuitement par lots de 64 hectares à tout homme âgé de plus de 18 ans, à des conditions très faciles. Qu'il y a des départs, chaque semaine, pour le Canada.

Telle est simplement la vérité.

Avant de partir pour le Canada, consultez sur vos chances de succès, et adressez vous pour tous renseignements et lettres de recommandation à Mr

A. BODARD,

Agent pour la France, la Belgique et la Suisse.

PRIME ou BONUS du GOUVERNEMENT

En outre du lot gratuit de 64 hectares, le gouvernement du Canada vient de décider de donner en argent une prime ou bonus qui sera ainsi payée, $10 (52 fr. 50), à tout homme qui prendra un lot gratuit dans un délai de 18 mois à partir de son arrivée ; $5.00 à sa femme ; et $5.00 (25 frs. 25) à chaque enfant au dessus de 12 ans. Une autre somme de $5.00 sera encore payée à tout garçon de la famille qui prendra aussi un lot gratuit. Cette somme n'est payée que lorsque l'émigrant prend son billet direct en Europe pour le Manitoba ou les Territoires et sur présentation d'un certificat imprimé [illegible] appelé certificat de bonus, constatant les noms, âge de chacun des membres de la famille ainsi que leur destination, le [illegible] certificat [illegible] être remis par l'agent qui vend les billets de passage. Pour se faire payer la somme à laquelle il a droit l'émigrant doit envoyer AU COMMISSAIRE [illegible] du gouvernement à Winnipeg par lettre enregistrée, la copie du papier [illegible] qu'il a pris [illegible] lot gratuit et y joindre le certificat donné en Europe. On reçoit l'argent quelque temps après. Ne pas oublier de donner [illegible] de poste. Il n'y a pas d'autres formalités.

LE GOUVERNEMENT DONNE

UNE

VALEUR de 3.500 FRANCS

À TOUTE FAMILLE QUI S'ÉTABLIRA SUR UNE TERRE

EN CANADA

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que dans le but d'établir de plus grandes relations entre la France et le Canada, le Gouvernement du Canada vient de m'envoyer en France pour y donner des renseignements officiels sur le pays et que je me tiens à la disposition de tous ceux qui voudront me consulter.

Je suis heureux aussi de porter à votre connaissance, que pour favoriser davantage l'établissement des Français, Belges et Suisses en Canada, en outre du lot gratuit de 64 hectares de bonne terre en prairie et en bois, donné dans les provinces de Manitoba, Alberta, Saskatchewan, etc., à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants, le gouvernement vient de décider d'accorder à chaque famille qui s'établira sur un de ces lots, pour l'aider à payer la construction de sa maison, une somme variant de 100 à 300 fr. suivant le nombre des enfants.

La valeur des 64 hectares de terre *donnés* par le gouvernement est au moins de 3,200 fr., à raison de 50 fr. l'hectare, prix *minimum*, ce qui avec la prime *donnée* en argent, forme une somme de 3,200 à 3,500 fr. Ce don généreux est fait aux seules conditions pour le colon de mettre en culture, sur son lot, 6 hectares en 3 ou 5 ans; et d'y établir une petite maison, conditions des plus faciles à remplir. La terre et l'argent ne constituent pas une *avance*, mais un *don* complètement gratuit, car la terre est donnée en pleine propriété.

Nous vous demandons, Monsieur, de vouloir bien communiquer cette bonne nouvelle à vos amis et connaissances, ainsi qu'à tous ceux que vous croirez disposés à venir profiter de ces nouveaux avantages. Comme en France en Belgique et en Suisse on parle français en Canada; il y a dans ce pays près de 2 millions d'habitants de langue française, et la place ne manque pas pour en établir encore plusieurs millions. Venir en Canada, n'est pas d'ailleurs s'expatrier, puisqu'on y retrouve la langue, les mœurs et la religion de sa patrie, et que dans 100 ans, la population parlant français sera plus nombreuse en Amérique qu'en Europe. Aussi espérons-nous voir un grand nombre de nos compatriotes accourir en Canada, pour profiter des avantages que leur offre notre pays, avantages que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Quant à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne voudraient pas aller au Manitoba ou dans la Saskatchewan pour s'établir à leur compte, ils seront placés à leur arrivée chez des cultivateurs, dans les environs de Montréal, en s'adressant au Bureau officiel du Gouvernement du Canada, 183, Rue des Commissaires, à Montréal, Canada.

Veuillez agréer, Monsieur mes sincères salutations.

A. BODARD,

Agent Conférencier du gouvernement du Canada.

Pour billets de passage, fret et transports pour le Canada, s'adresser :

AUX VOYAGES MARITIMES ÉCONOMIQUES.

L. DESBOIS

9, Rue de Rome, Paris.